



GRIPPE SAISONNIÈRE  
**ACQUISITION  
DE DEUX MILLIONS  
DE DOSES  
DE VACCIN**

Lire en page 5



BONNE NOUVELLE POUR LES  
CONSOMMATEURS  
**BADR : DES CRÉDITS  
HALAL POUR  
L'ACQUISITION DE  
VOITURES**

Lire en page 2

# LEXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION / JEUDI 26 OCTOBRE 2023 // N°670 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

AVEC LES INCERTITUDES CRÉÉES  
PAR LA GUERRE À GHAZA

**LE SPECTRE D'UN  
CHOC PÉTROLIER  
PLANE SUR LES  
MARCHÉS**

Lire en page 6



MEDGAZ

**LES PATRONS DE  
SONATRACH ET  
DE LA COMPAGNIE  
ESPAGNOLE  
NATURGY  
SE CONCERTENT  
À ALGER**

Lire en page 6



LA DIRECTION GÉNÉRALE DES  
DOUANES LE SOULIGNE :

**DE GROSSES  
QUANTITÉS DE  
MARCHANDISES  
« IMPORTÉES  
DE MANIÈRE  
FRAUDULEUSE »**

Lire en page 16



LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF 2024) A ÉTÉ EXAMINÉ HIER EN CONSEIL DES MINISTRES

## TOUR D'HORIZON DES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU CHEF DE L'ÉTAT

Lire en page 16



AHMED ATTAf, DANS SON  
ALLOCUTION À LA  
TRIBUNE DE L'ONU :  
**« LES FRAPPES SUR  
LA BANDE DE GHAZA  
NE SONT QU'UN  
NOUVEL ÉPISODE  
HIDEUX DE  
LA SÉRIE DE CRIMES  
BARBARES INÉDITS... »**

Lire en page 3



BAPTISÉE "UNE EMPREINTE, UNE BOUTEILLE D'EAU POUR GHAZA"  
**UNE FRESQUE EN SOLIDARITÉ AVEC LES VICTIMES PALESTINIENNES INAUGURÉE À ALGER**

Une fresque artistique en solidarité avec les victimes et martyrs de l'agression sioniste contre la bande de Ghaza en Palestine occupée, a été inaugurée mardi à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts d'Alger Ahmed-et-Rabah-Salim-Asselah. Baptisée "Une empreinte, une bouteille d'eau pour Ghaza", cette fresque traduit, à travers des empreintes et signatures inscrites sur une imposante toile, la solidarité des Algériens avec les Palestiniens dans leur tragédie, suite à l'agression sioniste barbare contre la bande de Ghaza qui perdure depuis le 7 octobre. Etudiants, enseignants à l'Ecole des Beaux-Arts et citoyens lambda se sont joints à cette performance en apposant leur empreinte en solidarité



avec les Palestiniens tombés en martyrs lors des raids menés par les forces d'occupation sionistes. Le plasticien Karim Sergoua, animateur de cette action, a souligné que l'objectif de cette démarche était de regrou-

per des citoyens pour exprimer symboliquement leur solidarité avec les victimes de la machine de guerre sioniste et dénoncer les massacres perpétrés contre des innocents en Palestine occupée.

400 COMBATTANTS DE L'ÉTAT ISLAMIQUE ONT ÉTÉ TUÉS LORS DE FRAPPES AÉRIENNES DANS LA RÉGION DES TROIS-FRONTIÈRES AU SAHEL  
**UN CHEF LOCAL DE DAESH, ABOU HUDHAYFAH HIJO, « NEUTRALISÉ »**

Environ 400 combattants de l'État islamique ont été tués au Sahel lors de frappes aériennes de l'armée de l'air nigériane dans les régions de Tamelt et Tabincourt dans l'État de Minka, près de la frontière malo-nigériane, le 21 octobre 2023, a

confirmé le maire de la municipalité de Tamelt, Hamid Ag Omar, dans un tweet sur X. La même source a indiqué que les raids ont été menés par les forces nigérianes en coordination avec les pays alliés du Sahel (Niger, Mali Burkina

Faso), soulignant que parmi les victimes figure un « poids lourd » de l'organisation terroriste, le chef de l'Etat islamique au Grand Sahara, Abou Hudhayfa Hidjo, très connu dans la région, et de nationalité étrangère.

**DÉBAT SUR LA RÉGULARISATION DES TRAVAILLEURS CLANDESTINS EN FRANCE**

«L'Amicale sociale» des députés Renaissance veut être reçue à Matignon pour réclamer le maintien de l'article 3 prévoyant la régularisation des travailleurs clandestins dans les métiers en tension. La grogne monte dans l'aile gauche de la majorité relative. Depuis que Le Parisien a affirmé lundi qu'Élisabeth Borne n'excluait pas de retirer l'article 3 du projet de loi immigration – qui prévoit la régularisation des travailleurs clandestins dans les métiers

«en tension» -, les députés attachés à cette mesure sont sur le pied de guerre.

Selon nos informations, à l'initiative de «l'Amicale sociale», un groupe informel de macronistes qui réunit une quarantaine de députés de l'aile gauche, une lettre en cours de préparation doit être envoyée dans la journée à la Première ministre.

Dans cette missive, que Le Figaro a pu consulter, les députés redisent à la cheffe du gouvernement leur «attachement aux équilibres du texte initial», dont son volet intégration, et particulièrement l'article 3. «Nous considérons que le retrait de l'article 3 au profit d'une mesure réglementaire ne répondrait pas à l'enjeu auquel nous faisons face», écrivent-ils.

**“GOUSTU”, PREMIER “LABEL” DE PROJET INNOVANT DE L'ENSIA DE SIDI ABDELLAH DÉDIÉ AUX ÉLÈVES DU BAC**

L'Ecole nationale supérieure de l'intelligence artificielle de Sidi Abdellah (Alger) a obtenu son premier “label” de projet innovant, a annoncé le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari. Dans une publication sur sa page Facebook, Baddari a indiqué que des étudiants de troisième année de l'Ecole nationale supérieure de l'intelligence artificielle ont réalisé le premier “label” de projet innovant de cet établissement universitaire. Il s'agit d'une application intelligente baptisée “GOUSTU” destinée aux élèves du baccalauréat. Pour rappel, l'Ecole nationale supérieure de l'intelligence artificielle, qui a ouvert ses portes au cours de l'année universitaire 2021-2022, est un pôle d'excellence de la formation supérieure qui assure la formation de l'élite dans les différentes spécialités relevant de l'intelligence artificielle à travers l'introduction des dimensions d'innovation, de transition technologique et entrepreneuriale dans le parcours de formation et de recherche.

ALGÉRIE-PALESTINE :  
**LES AIDES HUMANITAIRES CONTINUENT D'ÊTRE ACHEMINÉES VERS L'AÉROPORT D'EL-ARICH**

Les aides humanitaires fournies par l'Etat algérien au profit du peuple palestinien continuent d'être acheminées vers l'Aéroport d'El-Arich (Egypte) par deux avions militaires des Forces aériennes algériennes, a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). “L'acheminement des aides humanitaires fournies par l'Etat algérien au profit du peuple palestinien frère s'est poursuivi, lundi soir, à partir de la base aérien-

ne de Boufarik (1<sup>er</sup> RM) et de l'aérodrome de l'Ecole supérieure de l'air (2<sup>e</sup> RM), via deux avions militaires des Forces aériennes algériennes, en direction de l'Aéroport d'El-Arich en Egypte”, a précisé le communiqué. Ces aides consistant en “2 000 tentes de 14 places et 5 000 lits de camp” traduisent “la solidarité inconditionnelle et illimitée de l'Algérie, direction et peuple, avec le peuple palestinien frère”, a conclu le communiqué.

**BONNE NOUVELLE POUR LES CONSOMMATEURS BADR : DES CRÉDITS HALALS POUR L'ACQUISITION DE VOITURES**

C'est une bonne nouvelle pour les citoyens aux revenus moyens. La Banque d'agriculture et du développement rural (BADR) annonce la mise en

place de crédits islamiques au profit des citoyens désireux d'acquérir une voiture neuve. Selon la directrice du marketing et de la communication, Kenza Larbès, la BADR va lancer ces crédits islamiques avant la fin de l'année en cours. Outre les crédits islamiques, la BADR va proposer des crédits dits « classiques ». Ils seront proposés en 2024, ajoute la même responsable dans une déclaration à la presse.



AGRESSION SIONISTE :  
**AL-MALIKI JUGE « INEXCUSABLE » L'INACTION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ**

L'inaction du Conseil de sécurité de l'ONU qui n'a pas réussi à adopter une position unie sur l'agression sioniste contre la Palestine est «inexcusable», a dénoncé mardi soir, le ministre palestinien des affaires étrangères, Riyad Al-Maliki. Dénonçant les «massacres (...) perpétrés par l'entité sioniste», il a estimé que «le Conseil de sécurité (avait) le devoir de les stopper»: «L'échec du Conseil de sécurité est inexcusable», a-t-il lancé dans la salle du Conseil au

siège de l'ONU. «Votre conscience humaine n'est-elle pas blessée par les crimes de l'occupation sioniste pendant 56 années d'occupation coloniale, ou par les meurtres terroristes, les destructions et la faim auxquels la population palestinienne est soumise aujourd'hui?», a-t-il ajouté. La semaine dernière, le Conseil de sécurité de l'ONU a d'abord rejeté une proposition de résolution russe réclamant un «cessez-le-feu humanitaire». Seuls cinq des 15 Etats membres du Conseil avaient soutenu ce texte. Un deuxième projet de résolution élaborée par le Brésil, qui assure la présidence du Conseil en octobre, a été bloqué par un veto américain. Une troisième résolution élaborée par les

Américains circule au sein des Etats membres, selon des sources diplomatiques. L'agression sioniste contre les Palestiniens a fait plus de 5 791 martyrs dans la bande de Ghaza et en Cisjordanie occupée, a annoncé mardi le ministère palestinien de la Santé dans un nouveau bilan. Dans la nuit de lundi à mardi, au moins 110 Palestiniens dont notamment des enfants, des femmes et personnes âgées, sont tombés en martyrs suite à des raids aériens nocturnes menés par les forces d'occupation sionistes, selon un premier décompte, alors que nombre d'entre eux étaient toujours sous les décombres de leurs maisons dans différentes parties de Ghaza.

|                                         |                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div><b>L'EXPRESS</b></div> <div></div> | <div>Quotidien national d'information<br/>édité par la<br/><b>SARL ADRA COM</b><br/>Adresse : Maison de la<br/>presse Abdelkader safir,<br/>02 Rue Farid Zouiouache,<br/>Kouba, Alger<br/>Tel/FAX Admnistration<br/>et publicité: 023.70.99.92</div> | <div>DIRECTEUR<br/>DE LA PUBLICATION:<br/><b>ZAHIR MEHDAOUI</b><br/>zahir.mehdaoui1969@gmail.com<br/>Email:<br/>redaction@express-dz.com<br/>Site Web:<br/>www.lexpressquotidien.dz<br/>/ TEL/FAX: 023.70.99.92</div> | <div>Directeur<br/>de l'administration<br/>et des finances<br/><b>NOURDINE BRAHMI</b><br/>Service-pub@lexpressquotidien.dz</div> <div><b>Impression SIA</b><br/><b>Alger Bab Ezzouar</b></div> | <div><b>PUBLICITÉ :<br/>S'ADRESSER À L'AGENCE<br/>NATIONALE DE<br/>COMMUNICATION D'ÉDITION<br/>ET DE LA PUBLICITÉ (ANEP)</b><br/>Alger : 1, avenue Pasteur<br/>Tel : (021) 71.16.64 -<br/>(021)73.71.28<br/>Fax : (021) 73.95.59 -<br/>(021)73.99.19<br/>Mail :<br/>agence.regie@anep.com.dz<br/>programmation.regie@anep.com.dz</div> |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



AHMED ATTAf, DANS SON ALLOCUTION À LA TRIBUNE DE L'ONU :

## « Les frappes sur la bande de Ghaza ne sont qu'un nouvel épisode hideux de la série de crimes barbares inédits... »

**Concernant le phénomène de "marginalisation de la cause palestinienne", Attaf a évoqué "une absence totale de la cause des priorités de la communauté internationale qui s'est soustraite à ses responsabilités, revenant sur ses décisions et promesses concernant l'établissement d'un Etat palestinien indépendant sur les frontières de 1967 avec Al-Qods pour capitale".**

Avec une voix qui porte, qui dérange beaucoup, l'Algérie a fermement condamné la poursuite de l'agression israélienne sur Ghaza et le silence complaisant de la communauté internationale, qui n'arrive même pas à ébaucher un début de solution. Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a appelé, mardi, depuis New York, à la « cessation immédiate des frappes aléatoires sionistes sur la bande de Ghaza et à la levée du blocus inique qui lui est imposé ». Dans son allocution devant le Conseil de sécurité réuni pour examiner la situation en Palestine, Attaf a déclaré que cette session « se tient dans un contexte exceptionnel, ayant induit à un scandaleux travestissement des faits et des données de base de la cause palestinienne, ce qui n'aurait jamais pu avoir lieu, n'était la



convergence de deux phénomènes, chacun contribuant à l'aggravation de l'impact de l'autre". "Il s'agit, bel et bien, de la marginalisation quasi totale de la cause palestinienne et du dénigrement de son importance sur la scène internationale. Il s'agit, aussi, de la complaisance injustifiable à l'égard de l'occupation sioniste qui jouit d'une immunité absolue, sans limites, inconditionnelle et injustifiée", a-t-il martelé. Concernant le phénomène de "marginalisation de la cause palestinienne", Attaf a évoqué "une absence totale de la cause des priorités de la communauté internationale qui s'est soustraite à ses responsabilités, revenant sur ses décisions et promesses concernant l'établissement d'un Etat palestinien indépendant sur

frontières de 1967 avec Al-Qods pour capitale". La cause palestinienne "n'a bénéficié d'aucune initiative de paix sérieuse depuis les années 1990, ce qui a entravé les efforts diplomatiques internationaux pour près de trois (3) décennies, cette cause demeurant otage d'une illusion extrêmement dangereuse, celle de la quête d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité au Proche-Orient au détriment des droits légitimes du peuple palestinien et sur les décombres de son Etat", a soutenu le ministre. Concernant la complaisance dont jouit l'entité sioniste, Attaf a mis en garde que celle-ci "n'a fait qu'envenimer la situation, en permettant l'annexion de territoires palestiniens par la force et

les l'hégémonie sur plus de 78% de la superficie de la Cisjordanie, portant un coup fatal au projet des deux Etats, comme cadre pour une solution pacifique, juste et viable" au conflit arabo-sioniste. Aussi, cette complaisance "n'a fait que nourrir les politiques discriminatoires imposées et rejetées dans la ville d'El-Qods occupée, dont on veut changer le statut juridique et historique, via le grand projet de sa judaïsation par la force". Cette complaisance qui fait foi d'immunité en faveur de l'entité sioniste "a ouvert la voie à plus de massacres, de déplacements forcés de dizaines de milliers de Palestiniens et de destruction de leurs infrastructures vitales et de leurs habitations, ces deux dernières décennies", a-t-il ajouté. De ce fait, « les frappes sur la bande de Ghaza ne sont qu'un nouvel épisode hideux de la série de crimes barbares inédits dans l'histoire de la région de par leur bilan tragique, commis par l'occupation sioniste contre un peuple sans défense ». Les derniers développements, explique le ministre des Affaires étrangères, "mettent à l'épreuve l'Organisation des Nations unies, ses valeurs et ses principes", appelant à faire prévaloir la logique de la loi à celle de la force, à opter pour l'équité plutôt que la politique à géométrie variable, et à se conformer aux garde-fous contraignants, plutôt qu'à l'impunité", lorsqu'il est question d'occupation sioniste.

I.Med Amine

AHMED TALEB-IBRAHIMI ET RACHID BENYELLES S'EXPRIMENT SUR GHAZA :

**« NOUS DÉPLORONS AVEC AMERTUME LE SILENCE DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES »** L'ancien ministre des Affaires étrangères, Ahmed Taleb-Ibrahimi, met le Général à la retraite Rachid Benyelles ont déploré, hier, « avec une grande amertume le silence des institutions internationales, et la position de certains régimes arabes qui ont tourné le dos à la cause palestinienne en normalisant leurs relations avec une entité suprémaciste ». Les deux figures nationalistes ont salué « la résistance héroïque du peuple palestinien et de ses valeureux moudjahidine qui, le 7 octobre 2023, ont déclenché une opération d'envergure dont le résultat, et non des moindres, fut de mettre fin au mythe de l'armée israélienne et de son invincibilité ». "Dans sa folie meurtrière, rien ni personne n'est épargné. La ville est réduite à l'état de ruine, la population écrasée sous les bombes », déplorant « l'impunité que lui procurent ses puissants protecteurs, les USA en tête ».

I.Med/avec Agence presse service

### ONU : LA DÉLÉGATION ALGÉRIENNE QUITTE LA SALLE À CAUSE DE L'ENTITÉ SIONISTE

Un autre geste fort de l'Algérie en soutien à la Palestine. Au cours d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies consacrée à la situation au Moyen-Orient et en Palestine tenue mardi 24 octobre, la

délégation algérienne a quitté la salle, rapporte Radio Algérie Internationale. La délégation algérienne, conduite par le ministre des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, a quitté la salle de réunion alors que le

représentant de l'entité sioniste s'apprêtait à prendre la parole, précise la même source. Des délégations d'autres pays ont fait de même, indique encore Radio Algérie Internationale.

IL NE PARVIENT PAS À S'ACQUITTER DE SES RESPONSABILITÉS ENVERS LES PALESTINIENS

## Le Conseil de sécurité dans l'impasse

Au 19<sup>e</sup> jour de la guerre entre la résistance palestinienne et l'occupant israélien, le Conseil de sécurité de l'ONU n'arrive toujours pas à s'unir même autour d'un texte sur un cessez-le-feu humanitaire. Le rejet des projets de résolutions présentés d'abord par la Russie, puis par le Brésil, qui prévoyaient, entre autres, l'ouverture de couloirs humanitaires pour soulager les souffrances des civils, annonçait déjà l'impossible conciliabilité des positions au sein de ce Conseil incapable même de faire respecter ses propres résolutions sur le dossier israélo-palestinien. Epaulé et encouragé par un Occident qui fait bloc derrière lui, l'Etat hébreu, pourtant à l'origine de toutes les violences actuelles, s'érige maintenant en victime, invoque un curieux droit aux colonialistes de se défendre en le

contestant pour les coloniser et foule aux pieds le droit international humanitaire et les droits de l'homme, en pratiquant l'épuration ethnique et la politique de la terre brûlée. La réaction agressive du ministre israélien des Affaires étrangères, Eli Cohen, lundi dernier, devant les propos d'Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU, qui n'a fait pourtant qu'exprimer une vérité connue de tous, en dit long sur la conception que se fait Israël du Conseil de sécurité et du droit international. En déclarant que « l'attaque du Hamas ne venait pas de nulle part mais résultait de 56 années de politique d'occupation », le secrétaire général de l'ONU n'a fait, en effet, qu'asséner une vérité que personne ne peut nier. Mais allez ramener à la raison une entité qui ne rêve que de s'approprier illé-

galement et par la violence tous les territoires palestiniens en lorgnant même du côté du Liban, de l'Egypte et de la Jordanie. Les fractures au sein du Conseil de sécurité de l'ONU et la frilosité et les trahis de certains régimes arabes sont du pain bénit pour l'entité sioniste qui va encore et encore verser dans la surenchère. Déjà, l'état hébreu, à travers son ambassadeur à l'ONU et son ministre des Affaires étrangères, appelle à la démission d'Antonio Guterres qu'il accuse de vivre dans un monde autre que celui d'Israël et d'être face à la résistance palestinienne. De son côté, le ministre israélien de la Défense, qui a juré d'anéantir la résistance palestinienne, a déclaré cette semaine qu'ils sont prêts à élargir la guerre vers d'autres pays. Ces deux déclarations illustrent, à tous les égards, le

mépris de l'entité sioniste face à tout ce qui ne cadre pas avec ses thèses et sa politique d'occupation. Profitant actuellement de l'impasse entretenue par les Occidentaux au Conseil de sécurité de l'ONU, l'armée sioniste continue inlassablement ses massacres. Selon les autorités palestiniennes, depuis le 7 octobre dernier jusqu'à ce mardi, l'agression de l'occupation israélienne a provoqué la mort de plus de 6 000 Palestiniens dont 2 200 enfants et 1 200 femmes, quelque 18 000 blessés et 1,5 million de personnes déplacées. L'inaction du Conseil de sécurité devant ce génocide n'augure rien de bon. Sans arrêt immédiat des hostilités, toute la région pourrait s'embraser. Et il sera alors trop tard. A la communauté internationale d'intervenir.

Boualem B.

ILS ONT REMIS HIER  
UNE LETTRE AU SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL DE L'ONU, ANTONIO  
GUTERRES

## FÉDÉRATIONS ET SYNDICATS PALESTINIENS APPELLENT L'ONU À METTRE FIN AUX MASSACRES À GHAZA

Les fédérations et syndicats de Palestine ont remis hier une lettre au secrétaire général Antonio Guterres au bureau des Nations Unies, dans la ville de Ramallah. Le message a été reçu par le Sous-secrétaire général des Nations Unies pour les affaires de paix au Moyen-Orient, Bassem Al-Khalidi. Dans leur lettre, ils ont appelé à faire pression sur l'occupation pour qu'elle mette immédiatement fin aux agressions et aux massacres commis contre notre peuple dans la bande de Ghaza, et pour qu'elle autorise immédiatement l'entrée de l'aide humanitaire dans la bande et pour qu'elle mette fin aux mesures criminelles d'occupation visant à couper la bande de Ghaza de la Cisjordanie, et mettre un terme aux arrestations aléatoires, aux mauvais traitements infligés aux détenus, aux raids dans les gouvernorats, et à freiner le terrorisme des colonialistes et leurs attaques contre les citoyens et leurs biens. Ils ont appelé les Nations Unies à activer la résolution n° 377 de l'Assemblée générale des NU pour la paix, et à convoquer l'Assemblée générale pour fournir une protection internationale urgente à notre peuple, à la lumière de l'incapacité du Conseil de sécurité à prendre une décision à cet égard. Les fédérations et syndicats ont également appelé les Nations Unies à assumer leurs responsabilités envers notre peuple et à lever l'injustice qui leur est infligée depuis 75 ans, à dénoncer l'incapacité de la communauté internationale à imposer une solution politique fondée sur des résolutions de légitimité internationale, conduisant à la fin de l'occupation et l'incarnation d'un État palestinien indépendant et souverain avec Jérusalem pour capitale. « Nous vous demandons d'assumer vos responsabilités juridiques dans la mise en œuvre des règles du droit international humanitaire, en particulier de la Quatrième Convention de Genève, du Premier Protocole additionnel et du Statut de Rome concernant les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, qui sont commis par l'occupation contre notre peuple palestinien sans défense, et pour mettre en œuvre les résolutions de légitimité internationale liées à la question palestinienne. En particulier les résolutions de l'Assemblée générale (181), (194), (2334) ». Et d'ajouter : « Le ciblage d'immeubles résidentiels et de tours avec des obus et des missiles, qui a conduit au martyre de milliers de civils palestiniens, dont une majorité de 68 % étaient des femmes et des enfants, en plus de couper l'eau, l'électricité, le ciblage des centres d'hébergement, les hôpitaux, les équipes d'ambulances et la défense civile, ainsi que la destruction complète des infrastructures, relèvent des crimes de guerre, de génocide et de nettoyage ethnique, comme le stipule l'article VI du Statut de Rome de 1998. Les fédérations et les syndicats ont expliqué que la destruction de quartiers résidentiels pour forcer les citoyens à quitter leurs maisons et leurs biens constitue un crime de déplacement forcé au sens de crime contre l'humanité au sens de l'article 7 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Y.B./agence Wafa

LA PORTÉE MESSIANIQUE DE LA POLITIQUE SIONISTE EN PALESTINE

## Clés essentielles pour comprendre la géopolitique du Proche-Orient



Les analyses politiques les plus pertinentes seraient incomplètes si on ne prenait pas en ligne de compte la portée religieuse, voire messianique de la « question juive ».

Le Premier ministre Netanyahu, qui joue sa survie dans ce conflit, est à deux doigts d'être déboulonné par les rabbins, alliés contre nature du Likoud. Parti de tendance nationale-libérale, classé dans la droite classique, le Likoud a perdu beaucoup de terrain au profit de ses nouveaux alliés de circonstance. Car Netanyahu, chef du Likoud, n'a pu s'accrocher encore au pouvoir qu'à la faveur d'une coalition avec plusieurs partis d'extrême droite, dont le fonds idéologique puise dans le Talmud. En termes clairs, Netanyahu est devenu dépendant, politiquement, de figures clés comme Bezalel Smotrich, du ministère des Finances, et Itamar Ben-Gvir, de celui de la Sécurité intérieure.

Or, avec ces deux ministres, on est en plein délire millénariste et messianique. L'eschatologie juïvaïque entre ici en plein dans le champ du temporel politique pour en prendre les dimensions et verser dans des espaces inattendus.

Car, dans cette coalition, à côté des ultraorthodoxes des partis Shas et Judaïsme unifié de la Torah, Smotrich et

**Netanyahu, chef du Likoud, n'a pu s'accrocher encore au pouvoir qu'à la faveur d'une coalition avec plusieurs partis d'extrême droite, dont le fonds idéologique puise dans le Talmud.**

Ben-Gvir sont les garants du sionisme religieux, une politique déclarée qui s'affiche pour l'annexion de l'intégralité de la Palestine, de Ghaza à la Cisjordanie en passant par Jérusalem-Est, et l'institution d'un État rabbinique absolument assujéti à la loi juïvaïque. Selon des médias israéliens, Bezalel Smotrich, dirigeant du parti Mafdal-Sionisme religieux, avait notamment déclaré, peu de temps avant l'attaque terroriste du 7 octobre dernier, que « le Hamas est notre chance », c'est-à-dire qu'il constituerait le prétexte pour rallonger la guerre à l'infini et ne jamais pactiser ni dialoguer. Itamar Ben-Gvir est quant à lui la figure paradigmatique de ce que la philosophe et sociologue franco-israélienne Eva

Illouz appelle un « fascisme juif ». Il s'agit du même courant radical sioniste qui a assassiné Yitzhak Rabin, le Premier ministre qui avait œuvré aux accords d'Oslo de 1993, censés enclencher un processus de paix avec les Palestiniens. Ce courant politique israélien puise largement dans la littérature rabbinique d'Abraham Yitzhak Ha Cohen Kook, dit le « Rav Kook », qui sanctifie Herzl comme le « pré-Messie » d'Israël, prônant le retour des Juifs en Terre sainte pour faciliter la venue du Messie et la fin des temps. Bien sûr, en temps de faillite politique, ces courants ultra-orthodoxes aident à colmater les brèches et à mobiliser la pensée juïvaïque autour de ces idéaux, de même qu'ils aident à pactiser avec les sionistes laïques, de la trempe de Netanyahu.

La couverture médiatique dont bénéficie Itamar Ben-Gvir aux États-Unis, le soutien dont il avait joui du temps de Donald Trump renseignent également sur un retour inquiétant des suprémacistes juifs à la vie politique, après avoir été longtemps confinés dans les yeshivot. Aujourd'hui, l'avenir politique de ces formations d'extrême droite est une énigme. Qu'en sera-t-il demain ?

Par Fayçal Oukaci

LE SG DE LA CMA-CSP, BILAL AG ACHERIF :

### « JE TIENS BAMAKO POUR RESPONSABLE DU BLOCAGE DU PLAN D'ALGER ! »

Acteur essentiel dans la coalition des mouvements de l'Azawad, ex-chef du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), Bilal Ag Acherif vient de donner un entretien intéressant à Jeune-Afrique. En août dernier, les combats ont repris entre les belligérants du Nord, réunis au sein du Cadre stratégique permanent (CSP), et les Forces armées maliennes (Fama). Une guerre « d'un nouveau genre », selon Bilal Ag Acherif, à laquelle se sont agrégés des mercenaires du groupe Wagner, venus appuyer les Fama. Selon Bilal Ag Acherif, « après avoir violé l'accord d'Alger en adoptant une Constitution qui ignore ses dispositions concernant la gouvernance dans l'Azawad, le gouvernement a utilisé le retrait de la Minusma comme prétexte pour revenir sur d'autres de ses engagements ». De ce fait, « la responsabilité de la situation

à laquelle nous sommes confrontés est très clairement celle du gouvernement de Bamako et de Wagner. Le gouvernement n'a jamais eu l'intention d'appliquer les accords d'Alger. Mais la différence entre Ibrahim Boubacar Keïta [IBK] et ceux qui dirigent aujourd'hui le pays, c'est qu'IBK a au moins tenté de créer les conditions pour un minimum de confiance entre les parties ». Pour l'ex-homme fort du MNLA, « le gouvernement était le seul à avoir le pouvoir d'appliquer l'accord d'Alger. Notre rôle à nous, c'était de faciliter son application en établissant, par exemple, les listes de nos combattants à intégrer au processus de Désarmement, démobilisation et réinsertion – DDR – et à l'armée reconstituée, ou en travaillant à la mise en place d'un nouveau système de gouvernance dans le Nord. Et nous l'avons fait. « Quand nous avons signé

l'accord d'Alger, les choses étaient claires : nous contrôlons et administrons une large partie de l'Azawad. Nous avons nos propres effectifs militaires, des zones de défense et de sécurité que nous gérons, et nous avons coopéré sur place avec les forces maliennes et internationales, comme avec la Minusma et avec [l'opération française] Barkhane lorsqu'elles étaient ici. Nous sommes déployés pour assurer la sécurité de nos populations qui n'ont jamais été protégées par le gouvernement. Ce n'est en rien une violation de l'accord. « Nous nous battons pour protéger notre peuple et pour protéger notre existence même. Car nous faisons face à une guerre d'un genre nouveau : les Fama ont de nouvelles capacités et ont recours à une société internationale de mercenaires, Wagner ».

I.M.A.

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**OUVERTURE D'UN FORUM SCIENTIFIQUE DU SOIR**

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a présidé, mardi soir à Alger, l'ouverture du premier forum scientifique du soir qui s'inscrit dans le cadre des forums de la Faculté des sciences de l'information et de la communication de l'Université d'Alger 3. La démarche vient en concrétisation de la stratégie du ministère de tutelle pour le prolongement des horaires des activités pédagogiques et de recherche jusqu'à 22h00.

Le ministre a précisé que le but du prolongement des heures de cours est de "faire de l'université algérienne un espace vital et actif jusqu'à des heures tardives du soir, ce qui permet à différentes catégories d'étudier le soir, à l'instar des travailleurs, et aux étudiants universitaires de "bénéficier de l'accompagnement des différents services de l'université dans les domaines de l'entrepreneuriat et de l'innovation, de la lecture et d'autres activités", tout en assurant que "les lignes de transport universitaire seront prochainement activées".

Concernant la distinction des étudiants qui ont reçu une formation intensive et de qualité en langue anglaise et qui leur a permis d'obtenir une certification internationale de niveau "B2", le ministre a indiqué que "ces étudiants ont élargi leurs propres horizons et se sont ouverts sur le monde, sur d'autres cultures et sciences".

L'université algérienne, dira le ministre, tend à "former des diplômés universitaires, des citoyens qui connaissent et respectent les lois, qui accomplissent leurs devoirs et connaissent leurs droits, innovant dans leurs domaines et maîtrisant parfaitement les langues étrangères, les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour en être en phase avec les avancées locales et internationales".

Lors de sa visite des différentes structures pédagogiques de la Faculté des Sciences de l'information et de la Communication, le ministre a assisté à un cours du soir intitulé "Communication d'entreprise dans l'écosystème digital", et a aussi procédé au lancement du concours de la meilleure œuvre journalistique en langues arabe et anglaise.

En marge des activités de ce Forum, une convention a été signée entre l'Université d'Alger 3 et l'Etablissement public de Télévision (EPTV) pour "une coopération dans les domaines de la presse écrite, audiovisuelle et électronique, mais aussi pour permettre aux étudiants de cette Faculté d'effectuer des stages pratiques et ouvrir la voie à l'initiative bilatérale pour des projets de recherche appliquée autour des questions d'actualité et d'intérêt commun". La doyenne de la Faculté des sciences de l'information et de la communication Pr Atoui Malika a précisé que son établissement tend à travers la signature de cette convention, à "développer et à promouvoir la formation médiatique", soulignant que plusieurs autres conventions similaires sont prévues avec des établissements médiatiques nationaux".

R.N.

GRIPPE SAISONNIÈRE

# Acquisition de deux millions de doses de vaccin

**Le directeur de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé, Dr Djamel Fourar, a annoncé l'acquisition de deux millions de doses de vaccin contre la grippe saisonnière, une quantité qui sera revue à la hausse "en fonction des besoins nationaux".**

Dans une déclaration à l'APS, le responsable a indiqué que la campagne de vaccination sera lancée la semaine prochaine, l'Institut Pasteur ayant entamé la distribution des doses du vaccin selon les besoins de chaque région après l'acquisition de deux millions de doses, avec possibilité d'augmenter cette quantité à l'avenir. Conformément à l'instruction de la direction de la prévention et de la promotion de la santé au ministère, l'Institut Pasteur a distribué, à ce jour, 1,5 million de doses aux établissements hospitaliers universitaires, spécialisés et publics, et aux établissements de santé de proximité, outre les pharmacies déjà autorisées à vacciner contre le Covid-19. La campagne de vaccination cible notamment les personnes âgées de plus de 65 ans, les adultes et les enfants atteints de différentes maladies chroniques comme les maladies cardiovasculaires et pulmonaires, le diabète, l'obésité, l'insuffisance rénale, les maladies



génétiques, outre les femmes enceintes et les professionnels de la santé. Dans une correspondance adressée à ses directions à travers les wilayas, le ministère de la Santé a souligné l'impératif de "prendre toutes les

mesures nécessaires au niveau des établissements sanitaires concernés par la campagne de vaccination, en désignant les équipes médicales et paramédicales affectées à cette tâche selon les besoins des catégories

ciblées". Quant à la vaccination au niveau des établissements hospitaliers universitaires, spécialisés et publics, l'accent a été mis sur la nécessité de faciliter l'accueil des citoyens concernés.

R.N./ avec APS

FORMATION PROFESSIONNELLE

## Deux centres mobiles remis à la jeunesse sahraouie

Deux centres de formation professionnelle mobiles dotés d'équipements modernes en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) ont été remis, mardi à Alger, au profit de la jeunesse sahraouie, en signe de solidarité avec le peuple du Sahara occidental.

La cérémonie de remise de ces centres a été présidée par le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Yacine Merabi, en présence de l'ambassadeur de la République sahraouie en Algérie, Abdelkader Taleb Omar, et d'un groupe d'enseignants sahraouis venus en Algérie pour participer à un cycle de formation pédagogique à l'Insti-

tut de formation et d'enseignement professionnels de Birkhadem (Alger).

A cette occasion, des attestations de réussite à la formation pédagogique ont été remises à 21 jeunes sahraouis (hommes et femmes) qui ont bénéficié d'une formation de 21 jours à l'Institut de formation et d'enseignement professionnels.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, Merabi a souligné que ces centres, de conception et de fabrication algérienne, constituaient "des moyens de soutien innovants pour faciliter la formation en vue de la réalisation du développement local en rapprochant les services des catégories de la société sah-

raouie".

Il a ajouté que cette opération "sera suivie de la remise d'un ensemble d'équipements techniques et pédagogiques dans de nombreuses spécialités comme un moyen de renforcer l'aspect pratique dans le domaine de la formation professionnelle chez les frères sahraouis".

De son côté, l'ambassadeur de la République sahraouie en Algérie a salué cette initiative, qui vient, a-t-il dit, appuyer le secteur de la formation dans les camps sahraouis, faisant état de "programmes futurs pour la formation de la jeunesse sahraouie dans différents métiers et spécialités".

R.N./ avec APS

230 SOCIÉTÉS NATIONALES ET INTERNATIONALES Y PARTICIPENT

## Début de la 2<sup>e</sup> édition du Salon international "ImLab 2023"

La 2e édition du Salon international du laboratoire et de l'imagerie médicale (ImLab 2023) s'est ouverte, hier au Palais des expositions (Safex) des Pins maritimes (Alger), avec la participation de 86 exposants, soit une hausse de 50% par rapport à la première édition organisée l'année dernière.

La directrice du salon, Yasmine Chaouch a indiqué que cette édition qui réunit des entreprises, des opérateurs et des professionnels de la santé, pré-

sente les dernières innovations en matière de diagnostic des différentes pathologies et les traitements appropriés selon le cas du malade.

La même responsable a précisé que lors de cette manifestation qui se poursuivra jusqu'au 28 octobre, 230 sociétés nationales et internationales spécialisées présenteront les technologies modernes dont les dernières technologies en matière de diagnostic précis de la maladie pour la prescrip-

tion du traitement approprié. L'intervenante a précisé que des startups prennent part également à cette édition pour faire connaître leurs produits, ajoutant que des communications scientifiques seront présentées sur l'utilisation des technologies modernes dans les domaines de la gynécologie-obstétrique, de chirurgie cardiovasculaire et d'analyses médicales.

R.N.

AVEC LES INCERTITUDES CRÉÉES PAR LA GUERRE À GHAZA

# Le spectre d'un choc pétrolier plane sur les marchés

**Bien que l'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime que les réserves stratégiques mondiales soient suffisantes, il n'en demeure pas moins qu'elle vient de demander aux États membres de détenir des stocks équivalant à au moins 90 jours d'importations nettes de pétrole et d'être prêts à répondre collectivement à de graves perturbations de l'offre affectant le marché mondial du pétrole.**

« Le niveau actuel des stocks de pétrole des États membres de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) est suffisant et il n'est pas nécessaire d'augmenter les exigences en matière de réserves stratégiques », a déclaré, avant-hier, un responsable de l'agence. Les réserves stratégiques combinées des membres de l'AIE s'élèvent actuellement à environ 1,2 milliard de barils. L'AIE s'est dit prête plus tôt ce mois-ci à agir si nécessaire pour maintenir l'approvisionnement du marché pétrolier face aux incertitudes provoquées par le conflit entre Israël et le Hamas et les risques sur les flux de pétrole en provenance du Moyen-Orient. Les cours du brut ont grimpé à plus de 95 dollars le baril après l'attaque lancée le 7 octobre par le Hamas sur Israël qui a répondu par un bombardement massif de la bande de Gaza. Lors de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, les 31 pays membres de l'AIE avaient

libéré des réserves stratégiques pour alimenter le marché pétrolier.

"Je ne pense pas que nous ayons besoin de faire quoi que ce soit de ce genre pour le moment. Mais nous garderons un œil sur la situation", a déclaré Keisuke Sadamori, directeur des marchés de l'énergie et de la sécurité à l'AIE, lors d'un entretien avec l'agence Reuters en marge d'un événement à Singapour. "Je pense que 90 jours d'importations nettes devraient suffire à l'heure actuelle. De tels stocks sont nécessaires non seulement pour prendre des mesures concrètes, mais aussi pour maintenir une certaine confiance sur le marché", a déclaré Sadamori. Certains pays envisagent toutefois de prendre des mesures pour augmenter leurs stocks. Les États-Unis envisagent ainsi d'acheter six millions de barils de pétrole brut pour augmenter leurs réserves en décembre et janvier. Selon le directeur de l'AIE, le conflit au



Proche-Orient n'a pas eu d'impact direct sur l'offre physique de pétrole. "Mais nous devons être vigilants quant à l'évolution de la situation", a-t-il déclaré. En fait, les craintes d'une hausse des prix mondiaux du pétrole augmentent avec l'escalade sans précédent du conflit armé entre le Hamas et Israël et la possibilité que d'autres parties entrent dans le conflit, notamment le Hezbollah et l'Iran demeurent entières malgré ce discours rassurant. En effet, les observateurs internationaux pensent toujours que les marchés pétroliers mondiaux seraient affectés par le conflit en Palestine si l'Iran et

ses alliés entraient en première ligne et que les États-Unis décidaient d'y répondre.

Les prix du pétrole sont généralement affectés par le déclenchement de conflits armés dans le monde. Les craintes sont que les installations pétrolières et gazières soient exposées à des représailles de la part des parties au conflit, en plus du fait que le trafic maritime dans les principaux détroits d'eau soit affecté par des contre-attaques. Les traders et les analystes étaient préoccupés par le fait qu'Israël lance d'éventuelles attaques contre des cibles en Iran, après que le Wall Street Journal avait publié un rapport

indiquant que Téhéran était fortement impliqué dans les attaques lancées par le Hamas contre Israël depuis le 7 octobre 2023.

Les négociants craignent que les prix du pétrole augmentent si Israël et les États-Unis prennent cette mesure. L'Iran et ses alliés réagiront en ciblant les installations pétrolières et les navires transportant du pétrole. Ce qui pourrait exacerber les tensions dans une région ayant une grande influence mondiale sur le pétrole et le transport maritime.

Par contre, la firme « Energy Outlook Advisors » a remis en question les exagérations généralisées parmi les traders et les analystes, sur la base d'un article de presse qui transmettait des informations sur le rôle de l'Iran provenant de sources du mouvement Hamas et du Hezbollah, qui sont tous deux soit une partie directe au conflit, soit une partie potentielle. Le risque pour les prix du pétrole ne réside pas dans la question de savoir si des attaques contre l'Iran auront lieu ou non ; Cela s'est déjà produit auparavant, mais l'effet domino est ce que craignent les traders et les négociants sur les marchés pétroliers mondiaux, selon l'Energy Outlook Advisors.

**Mourad H.**

MEDGAZ

## Les patrons de Sonatrach et de la compagnie espagnole Naturgy se concertent à Alger



Le P-DG de Sonatrach, Rachid Hachichi, et celui de la compagnie pétrolière espagnole Naturgy, Francisco Reynès, se sont rencontrés, hier mercredi, au siège du groupe pétrolier algérien « pour aborder les relations de partenariat entre les deux entreprises qui s'inscrivent dans le cadre des contrats à long terme de vente et d'achat de gaz naturel », indique un communiqué de la Sonatrach.

A travers ces contrats, la compagnie algérienne « a démontré son rôle essentiel dans la sécurisation des approvisionnements en gaz vers l'Espagne et l'Europe de manière générale, s'agissant d'un fournisseur sûr et fiable », précise la même source. Pour

rappel, Sonatrach détient 51% des actions de la Société Medgaz aux côtés de la compagnie Medina Partnership détenue à parts égales par Naturgy et Black Rock.

Medgaz assure l'approvisionnement en gaz naturel à travers le gazoduc liant Béni-Saf à Almeria en Espagne.

Compte tenu de ces relations historiques entre Sonatrach et Naturgy, « les deux parties ont convenu de poursuivre les discussions sur les sujets d'intérêt commun, notamment dans les domaines de l'approvisionnement en gaz naturel et des énergies nouvelles et renouvelables », note le communiqué de la Sonatrach.

**M.H.**

TRANSPORTS

## Installation de l'Autorité portuaire avant la fin 2023

Le ministre des Transports, Youssef Cherfa, a affirmé, mardi à Alger, que l'Autorité portuaire sera mise en place d'ici la fin de l'année en cours, à même d'améliorer la gestion des ports au niveau national. S'exprimant lors d'une conférence de presse conjointe avec le ministre du Commerce, Tayeb Zitouni, organisée à l'issue d'un workshop sur les procédures logistiques relatives à l'exportation, Cherfa a indiqué que "sur instruction spéciale du président de la République, un décret exécutif permettant la mise en place de l'Autorité portuaire sera promulgué d'ici la fin de l'année en cours". Cette Autorité, qui aura des antennes dans tous les ports d'Algérie, sera chargée des différentes opérations de gestion, y compris l'acostage et le débarquement des navires, tandis que les entreprises de gestion des ports prendront en charge uniquement l'aspect commercial, selon le ministre. La mise en place de cette autorité portuaire est l'un des facteurs sur lesquels l'on mise pour faciliter les opérations d'exportation et accompagner les opérateurs souhaitant transporter leurs produits vers les marchés

étrangers. Ces mesures concernent également l'amélioration de la flexibilité des ports ainsi que l'exploitation optimale de leur capacité d'accueil, en réduisant à quatre jours la durée de séjour des navires ainsi que leur temps d'immobilisation sur le quai, grâce à l'utilisation d'équipements spéciaux pour le chargement et le déchargement des marchandises. Ces mesures viennent accompagner nombre de projets en cours de réalisation à l'effet de renforcer la capacité des ports. A ce propos, quatre (4) nouveaux quais entreront bientôt en service au niveau du port d'Alger permettant de doubler les capacités d'accueil des containers en plus de la restauration du quai du port d'Annaba et la remise en service du quai des containers au port de Djen Djen (Jijel) pour recevoir les grands navires. Evoquant la relance de la flotte maritime nationale de transport de marchandise, notamment à travers la restructuration en cours des entreprises de gestion de la flotte sur décision du Président de la République, le ministre a annoncé l'entrée prochaine de la nouvelle compagnie maritime

CNAN El Djazair, née de la fusion de la CNAN Nord et la CNAN Med qui sera dotée de nouveaux navires. Concernant le transport aérien, le ministre a mis l'accent sur l'importance de la nouvelle stratégie d'expansion des lignes de la compagnie nationale Air Algérie afin d'atteindre les objectifs escomptés en matière d'exportation hors hydrocarbures, rappelant l'inauguration dernièrement de plusieurs lignes. Dans ce cadre, il a expliqué que la ligne "Alger-Caracas" sera lancée prochainement, tandis que le secteur œuvre à lancer une ligne "Alger-New York", ce qui facilitera les déplacements des opérateurs économiques algériens. En outre, Youssef Cherfa a annoncé que des tarifs "raisonnables" seront appliqués pour le service de transport aérien d'échantillons de produits que l'opérateur économique souhaite promouvoir. Il a également révélé que deux avions de fret aérien de marchandises seront remis en service avant le 15 novembre prochain, en sus de la reconversion de deux autres avions (de type Boeing) à cette activité.

**R.E.**

## TENUE À MOSCOU DE LA 11<sup>E</sup> GRANDE COMMISSION MIXTE ALGÉRO-RUSSE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Les travaux de la 11e session de la Grande commission mixte algéro-russe de coopération économique, commerciale,

scientifique et technique se tiendront, mercredi et jeudi à Moscou, a indiqué mardi un communiqué du ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Les travaux de cette session seront coprésidés par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Mohamed Abdelhafid Henni, accompagné d'une délégation importante multisectorielle, et son homologue russe, Dimitri

Patrouchev, précise le communiqué. Les discussions, lors de cette session, porteront sur les différents dossiers de coopération entre l'Algérie et la Russie, ainsi que les perspectives de la développer.

A cette occasion, Henni aura des entretiens avec son homologue et nombre de hauts responsables de la Fédération de Russie.

**R.E.**



TIPASA : AFFECTÉS PAR LES INTEMPÉRIES

# Plus de 800 pêcheurs indemnisés

La phase d'indemnisation des dommages causés aux navires a été entamée. Une enveloppe de 880 millions de dinars a été réservée par le Trésor public à ces indemnisations.

Le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques, Ahmed Badani a annoncé, mardi, que 811 pêcheurs avaient bénéficié de l'allocation mensuelle exceptionnelle accordée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en faveur des professionnels affectés par les perturbations météorologiques ayant touché les ports de la wilaya de Tipasa en mai dernier. S'exprimant sur les ondes de la radio nationale (Chaîne 2), M. Badani a précisé que "le recensement des pêcheurs affectés par les perturbations météorologiques ayant touché certains ports de la wilaya de Tipasa a débuté depuis le mois de mai dernier, où 811 pêcheurs ont été indemnisés pendant quatre mois par une allocation mensuelle estimée à 30.000 DA", soulignant que le ministère a également entamé la phase d'indemnisation des dommages causés aux navires. Le ministre a souligné, dans ce sens, que près de 160 navires de pêche ayant subi des dommages ont été recensés, affirmant que "l'Etat indemniserà tous les pêcheurs", et ces indemnisations coûteront au Trésor public 880 millions de DA.Badani a ajouté, dans le même contexte, qu'en début décembre, "tous les ports de la wilaya de Tipasa seront définitivement ouverts et permettront un retour à la normale de la pêche". Evoquant l'activité de l'aquaculture en eau de mer et en eau douce, le ministre a souligné que la production de cages flottantes a atteint 5.500 tonnes cette année, tandis que la production en eau douce a atteint près de 300 tonnes. Le ministère œuvre à



augmenter la production aquacole en mer à 14.000 tonnes d'ici à la fin de l'année 2024 grâce à l'utilisation de 69 cages flottantes qui entreront en phase de production. Il a annoncé également qu'une convention sera signée entre son ministère et celui de l'Agriculture et du Développement rural en vue d'exploiter les grands bassins agricoles dans la production des poissons, notamment le "Tilapia", et une autre convention avec le Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ) en vue d'encourager les jeunes dans les hauts plateaux et les régions du sud du pays à tirer profit de cette filière. En réponse à une question sur la participation du secteur au développement de l'économie nationale, M. Badani a affirmé que l'Algérie occupe actuellement la troisième place au bassin méditerranéen après l'Italie et la Turquie, en matière de production de poissons de surface, avec une production allant de 100.000 à 120.000 tonnes/année, estimant que cette production est "insuffisante", ce qui a poussé à encourager l'aquaculture qui représente l'un des principaux axes pour le développement du secteur. La pro-

duction de cette filière a été augmentée dans moins de 10 ans de 500 à 7.000 tonnes/année. Quant à la numérisation du secteur, M. Badani a indiqué que le ministère émettra à partir du mois de décembre, la carte numérique du pêcheur, qui portera toutes les informations relatives aux professionnels. Pour la construction et l'entretien des bateaux, le ministre a mis en avant que trois grands bateaux destinés à la pêche en haute mer ont été construits en 2023 par des capacités nationales, ainsi que 8 ateliers de construction de bateaux lancés en attendant de parachever la construction d'autres ateliers au niveau des différents ports de pêche, en y consacrant 15 espaces, relevant que l'année prochaine verra l'ouverture de l'importation des moteurs de bateaux de moins de 5 ans pour répondre aux demandes des pêcheurs. Concernant l'accord de pêche conclu avec la Mauritanie, le ministre a assuré que ce dernier permettra d'exploiter environ 31.000 tonnes au niveau des eaux territoriales mauritaniennes, avec octroi de 8 permis de pêche. Dans ce même cadre, ajoute le

ministre, un groupe de 9 pêcheurs en haute mer a été dépêché en stage à bord de navires, avant l'entame officielle des opérations de pêche dans les eaux territoriales mauritaniennes. Badani a également annoncé la signature d'un contrat de pêche avec la Corée du Sud, dans le cadre d'un don octroyé par ce pays, pour la réalisation d'unités de fabrication de nourriture pour poissons, qui répondra aux besoins en alimentation des "Tilapia" et des "crevettes", considérant ce projet comme "grand acquis qui solutionnera le problème de la nourriture pour poissons jusqu'ici importée". Le ministre a, par ailleurs, annoncé le retour des autorisations d'exploitation du corail brut, à partir du début 2024, assurant le parachèvement du volet légal de cette opération, avec l'établissement d'une étude sur la présence de corail au niveau des trois wilayas côtières (El Taref, Skikda et Jijel), tout en rappelant que l'exploitation du corail était suspendue depuis 2001. Il est également à noter que les permis d'exploitation seront octroyés pour environ 60 professionnels.

R.R

## JIJEL PLUSIEURS PROJETS HÔTELIERS EN COURS DE RÉALISATION

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat traditionnel, Mokhtar Didouche, a insisté mardi à Jijel sur "la nécessité de hâter la réception des projets hôteliers en cours de réalisation pour soutenir le tourisme local". Lors de sa visite à plusieurs de ces projets dans les communes de Jijel et d'El Aouana, le ministre a insisté sur "l'impérative mise en service de ces projets dans les

plus proches délais afin de soutenir le tourisme local", saluant le recours pour l'équipement et le mobilier de ces structures à la production locale. Il a ajouté que la réception de ces hôtels prévue pour la fin de cette année et l'année prochaine augmentera l'offre en lits dans cette wilaya "touristique par excellence". Dans la ville de Jijel, M. Didouche a visité les chantiers de trois hôtels totalisant une capacité de plus de 350 lits à réceptionner "vers la fin de l'année en cours" et a exhorté les investisseurs à exploiter la période qui précède le début de la saison estivale pour former

leur personnel et de recruter les jeunes diplômés des instituts de tourisme et écoles de formation en vue d'offrir des prestations de qualité aux touristes. Accompagné des autorités locales, le ministre a visité le projet du groupe Cosider consistant en réalisation de 14 résidences touristiques haut standing dans la zone d'extension touristique d'El Aouana et a salué l'intérêt porté par les grands groupes publics pour l'investissement dans la relance du secteur, appelant les autres grands groupes à proposer des projets similaires dans les autres wilayas.

DÉCONGESTION DU TRAFIC ROUTIER À ALGER :

## LANCEMENT DES TRAVAUX DE PLUSIEURS PROJETS

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh a donné, mardi, le coup d'envoi de trois projets structurants au niveau de la wilaya d'Alger visant la décongestion du trafic routier dans plusieurs communes de la capitale. Lors de l'inspection de plusieurs projets routiers à Alger en compagnie du wali d'Alger, Mohamed Abdenour Rabhi, le ministre a déclaré à la presse que ces projets structurants lancés ce jour "doivent être réceptionnés dans les délais", soit entre 8 et 14 mois et ce, en vue "d'accélérer l'opération de décongestion de la capitale en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune". Le ministre a inspecté le projet du deuxième tronçon de la route reliant Ben Aknoun (5 juillet) à Kheraicia et devant désencombrer plusieurs communes, notamment El Achour, Draria, Baba Hassen et Kheraicia. Selon les explications données à cette occasion, cette route dont une grande partie traverse "Dounia Parc", comporte plusieurs ouvrages d'art dont des ponts. Le projet en question est divisé en trois parties, la troisième devant être lancée prochainement. M. Rekhroukh a indiqué que "ce projet, confié de gré à gré à l'entreprise COSIDER, doit être réceptionné avant la fin de 2024" à l'effet de décongestionner plusieurs communes à forte densité de population. Le ministre a également demandé la livraison de la deuxième partie reliant les communes d'El-Achour et Draria "avant le mois d'avril 2024". De son côté, le wali d'Alger a mis en avant la nécessité de livrer progressivement les différentes parties de ce projet pour accélérer sa mise en service. Par ailleurs, M. Rakhroukh a donné le coup d'envoi du projet de dédoublement de la route nationale (RN)-63 reliant Birkhadem à Saoula, y compris la réhabilitation de l'échangeur situé au niveau de la RN-01. Dans ce contexte, le ministre a souligné l'importance de livrer ce projet en une seule phase, étant un projet intégré, mais aussi pour éviter la création de nouveaux embouteillages sur la route.

APS

EPH DE TIMIMOUN

## SONATRACH : DON D'ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

L'établissement public hospitalier "EPH-Hachemi M'hamed" de Timimoun vient d'être doté de nouveaux équipements médicaux à l'initiative du groupe Sonatrach dans le cadre des activités de solidarité de proximité de cette entreprise, a-t-on appris mardi des responsables de cette structure médicale. Ces équipements consistent en 12 générateurs d'hémodialyse et d'une station de traitement d'eau alimentant le service d'hémodialyse, a déclaré le directeur de l'EPH, Benammar Dahmane, mettant en avant l'apport de ces équipements dans l'amélioration de la prise en charge médicale des patients de la région et la promotion des prestations. L'initiative ayant nécessité l'engagement d'une enveloppe financière de 60 millions DA, intervient en application des clauses de la convention signée en juillet dernier entre le groupe Sonatrach et la direction locale de la santé (DSP), et vient à point nommé remplacer les anciens équipements similaires à la satisfaction de la population locale, notamment des insuffisants rénaux au niveau de l'EPH, a indiqué M. Benammar. Selon le même responsable, un appareil d'IRM (imagerie à résonance magnétique), faisant partie d'un lot d'équipements accordés à l'Algérie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), sera également affecté à l'EPH-Hachemi M'hamed de Timimoun. Actuellement l'établissement de santé s'emploie à aménager le site devant accueillir cet appareil, a-t-on noté. Dans le cadre de sa stratégie sociale, le groupe Sonatrach a lancé une série d'actions de solidarité en direction de la population locale, dont l'acquisition en 2017 d'un appareil scanner, la réalisation de forages, ainsi que des projets de lutte contre l'ensablement.

APS

Face aux changements de l'enseignement supérieur dans ses programmes et d'apprentissage aux différentes innovations, les besoins des étudiants et dans lequel ils évolueront. C'est de nos jours de se situer dans le secteur de l'enseignement à cette règle. Ce secteur dans lequel il faut toujours être à l'avant aux divers changements. L'enseignement supérieur son rôle et il est primordial que les établissements du même type. « L'innovation dans l'enseignement comprend certaines caractéristiques : la migration de diverses technologies de la technologie et au marché concurrentiel des diplômés, la fourniture d'une formation adaptée aux besoins des experts. Ainsi, « l'université du futur est d'être un point de rencontre dans différents domaines de la vie pour donner un sens de la découverte et de la connaissance.





les étudiants qui a pour nationalisation parmi les de ces critères possède efficient selon son impor- assement pour le Classe- y Rankings. Pour faire le tés dans le monde, les ng ont mis des critères sur aser. « Chaque université res, à savoir : réputation du côté de l'employeur, s étudiants, proportion naux, proportion d'étu- aux de citation des publi- g, explique t-on. Là aussi, ssède une pondération ou importance. Ainsi, pour te 6 critères des universi- ue ces critères sont diffé- pes de fonctionnement nant une pondération à ment, ils peuvent obtenir que université. Ainsi, ils entes universités selon le

## L'ENSEIGNEMENT

technologiques, le secteur eur doit intégrer l'innova- es. Les méthodes d'ensei- ge doivent être adaptées ons pour répondre aux du monde professionnel t. Il est quasiment impos- éparer de l'innovation. Le t supérieur ne déroge pas est soumis au défi selon re compétitif et s'adapter Ainsi, les normes de l'en- t de plus en plus élevées, s universités et les autres type suivent cette tendan- l'enseignement supérieur éristiques telles que l'inté- logies. « Grâce aux progrès ché du travail toujours plus és, les universités doivent uate aux étudiants», préci- ne des caractéristiques de intégrer des recherches de aines, sans oublier d'incul- rte et de l'entrepreneuriat.

Certains types d'université dispensent des formations de haut niveau en vue de devenir des dirigeants locaux. Le but est de créer un environnement de travail dynamique orienté vers la recherche et l'apprentissage. L'enseignement supérieur dispense différents programmes pluridisciplinaires dans des domaines spécifiques. Ces derniers sont, en effet, définis selon divers contextes socio-économiques. L'accent est, par exemple, mis sur l'entrepreneuriat ou la recherche informatique. Ainsi, l'université pourra promouvoir les échanges d'expérience et de connaissances sur une échelle nationale et sur le plan international. Un des exemples de l'innovation dans l'enseignement supérieur sont les Mooc (Massive online open classes). Ce sont des formations en ligne gratuites. Les étudiants peuvent suivre différentes matières telles que les mathématiques, les sciences sociales ou la médecine. Pour que les étudiants soient bien équipés, les universités conçoivent des dispositifs technologiques qui favorisent l'assimilation des connaissances transmises lors des cours. De ce fait, les étudiants n'auront plus de lacunes dans un domaine ou un autre, car l'accent est mis sur la pluridisciplinarité, bien qu'ils se spécialisent dans un secteur où ils excellent. Actuellement, on assiste à l'émergence de l'industrie aérospatiale. Donc, certaines universités donnent des cours et des programmes sanctionnés par une licence en ingénierie aérospatiale. Grâce à l'innovation mise en place, l'étudiant aura l'occasion de manipuler divers outils d'ingénierie et de communications aux techniques de pointe et de développer sa créativité et son leadership. Les universités évoluent dans un contexte de concurrence internationale croissante et le nombre d'étudiants venant des autres pays augmente également. Pour rester compétitive, l'université doit établir des programmes d'enseignement plus diversifiés. Certains types d'apprentissage sont plus personnalisés. L'évolution rapide de la technologie oblige également les responsables de l'enseignement supérieur à repenser à leur approche de l'enseignement. En effet, de nouveaux types d'enseignement apparaissent, tels que les cours en ligne et d'autres méthodes d'éducation modulaire. Étant donné que les étudiants évoluent davantage dans un environnement interactif, les universités se dotent de divers outils numériques afin de favoriser un apprentissage actif qui obéit à l'évolution technologique.

## ALLEMAGNE : "L'UNIVERSITÉ QUI NE FAIT RIEN COMME LES AUTRES"

L'International University, un établissement privé situé dans l'est de l'Allemagne, connaît un succès

fulgurant. Ses secrets ? Faire payer, être très flexible sur les admissions et tout miser sur l'intelligence artificielle. C'est ce que rapporte le site Courrier International. La première université d'Allemagne n'est pas implantée dans une des célèbres villes étudiantes du pays comme Heidelberg, Tübingen ou Marbourg, ni à Berlin, pourtant métropole de plusieurs millions d'habitants, ni à l'une des prestigieuses adresses de Munich, tant réputée pour l'excellence de sa recherche, mais dans un bâtiment sobre et rudimentaire bordant la rocade Youri-Gagarine, à Erfurt [dans l'est de l'Allemagne]. Pas plus d'enseigne lumineuse que d'inscriptions en lettres d'or sur la façade pour en marquer l'emplacement. Seul un œil attentif repérera le logo de l'établissement. C'est pourtant là que se trouve l'IU, l'International University. Celles et ceux qui n'en ont pas encore entendu parler n'ont pas à en rougir. Son ascension a été si fulgurante que bon nombre d'Allemands n'ont pas encore reçu l'information. Voilà dix ans, l'IU ne comptait que quelques milliers d'étudiants. Aujourd'hui, selon le recensement interne de l'établissement, ils seraient plus de 100 000, soit le record allemand. Une telle percée dans le paysage de l'enseignement supérieur allemand, c'est du jamais-vu. Et ce n'est pas simplement sa fulgurance qui la classe à part. L'IU n'est pas un établissement public, financé sur les deniers du contribuable, mais une entreprise privée à but lucratif, qui table cette année sur un chiffre d'affaires de près de 500 millions d'euros. Celles et ceux qui souhaitent y étudier doivent donc mettre la main à la poche, entre 220 et 750 euros par mois selon le cursus, soit beaucoup plus que dans une université publique. La société qui a des vues sur l'argent des étudiants est une holding britannique. De quoi inquiéter les tenants de l'enseignement traditionnel. Ainsi que les méthodes de l'IU pour séduire les étudiants. Pas de numerus clausus, pas de délai pour déposer les dossiers de candidature. Celles et ceux qui n'ont pas le bac ont juste à passer un test.

## LE PARI DE LA TECHNOLOGIE ET DU DISTANCIEL

Directeur de l'IU depuis 2010, Sven Schütt a flairé une autre aubaine : puisque les établissements traditionnels semblaient peu à l'aise avec les nouvelles technologies, les nouveaux venus aux dents longues avaient le champ libre. Un entretien avec Sven Schütt vaut le détour. Ce n'est pas souvent que l'on voit une telle foi dans le progrès, conjuguée à une volonté de missionnaire. L'homme n'a pas peur des grands mots : "Nous vivons en ce moment l'époque la plus passionnante qui soit pour repenser l'apprentissage", proclame-t-il. La vieille "image d'Épinal de l'enseignement socratique", dans lequel l'enseignant et l'élève décortiquent ensemble un sujet en tête à tête, était jusqu'à présent l'apanage des écoles élitistes où les études ne coûtent pas 400 mais plutôt 4 000 euros par mois. "La technologie nous permet aujourd'hui, pour la première fois, de démocratiser cet idéal, c'est-à-dire de le rendre accessible à toutes et à tous. C'est précisément à cela que l'on travaille." Tout cela repose sur l'intelligence artificielle, évidemment. L'IU propose depuis longtemps déjà des cours en ligne et des cursus à temps partiel que les actifs peuvent suivre à côté de leur emploi. L'"étude en présentiel à temps plein" qui est d'ordinaire la règle est ici l'exception. La plupart des étudiants s'inscrivent à l'IU pour des études à distance. On recense plus de 300 programmes de bachelors et de masters différents, un nombre qui va croissant : on y retrouve aussi bien des classiques, comme le génie mécanique, que d'autres plus nébuleux, comme le "growth hacking" [dopage de croissance] ou le "food management" [gestion du système alimentaire]. L'idée selon laquelle une université aurait besoin d'un siège avec des amphis ou des laboratoires, où se retrouveraient enseignants et apprenants, semble moyenâgeuse par rapport à la grande liberté dont jouissent les "clients" de l'IU. En distanciel en tout cas. Pour les cursus en alternance, qui voient l'établissement collaborer – selon ses propres dires – avec plus de 2 000 entreprises, on trouve des salles de cours dans une quarantaine de villes différentes, de Wuppertal à Chemnitz et de Kiel à Fribourg, en général des surfaces louées dans des immeubles de bureaux. C'est là également que se déroulent les examens quand ils n'ont pas lieu en ligne. Le verdict des étudiants – dont l'IU écoute les souhaits

sans doute bien plus que toute autre université – est largement positif. C'est ce qui ressort par exemple des enquêtes du Centre pour le développement de l'enseignement supérieur (CHE), le plus grand classement de ce type en Allemagne. Même si, ça et là, quelques problèmes d'ordre organisationnel sont pointés du doigt, et que certains étudiants préféreraient avoir une vraie bibliothèque avec des vrais livres plutôt qu'un simple accès en ligne [aux ouvrages]. L'IU s'occupe de "tout ce que les établissements publics laissent de côté ou traitent par-dessus la jambe", fait remarquer Ulrich Müller, membre du comité directeur du CHE, pour expliquer cet engouement. Là où certaines universités traditionnelles refroidissent plutôt qu'elles n'attirent les étudiants, c'est l'inverse que l'on constate à l'IU. Sur Instagram, sur TikTok, elle est partout. Un salarié sur cinq de l'établissement travaille dans la vente ou dans le marketing, ce qui représente plusieurs centaines de personnes. À titre de comparaison, l'université par correspondance de Hagen [nord-ouest de l'Allemagne] ne compte que huit collaborateurs dans le marketing. "Dans les universités publiques, les changements prennent du temps, ce sont des paquebots, poursuit Ulrich Müller. L'IU, en comparaison, serait un essaim de hors-bords."

## UN CHATBOT COMME ASSISTANT PÉDAGOGIQUE

À quoi s'ajoute aujourd'hui l'IA [intelligence artificielle]. Sven Schütt ne tarit pas d'éloges à l'égard du chatbot [robot conversationnel] qui sert depuis peu d'assistant pédagogique. "Depuis qu'on l'utilise, les étudiants posent cinq fois plus de questions qu'auparavant, s'enthousiasme-t-il. Devant une personne en chair et en os, beaucoup craignaient visiblement de poser des questions bêtes. Devant une IA, on ne peut pas se ridiculiser." Un cobénéfice appréciable est la modularité totale de l'enseignement. Que 100 ou 100 000 étudiants bombardent le chatbot de questions n'a guère d'incidence sur les coûts, contrairement à ce qui se passerait avec du personnel humain. "Notre but principal n'est pas d'être plus efficace mais d'améliorer la manière dont nos étudiants apprennent", assure Sven Schütt, cité par l'article de Courrier International. De telles économies d'échelle n'en seraient pas moins du miel aux oreilles de n'importe quel chef d'entreprise. Dans ce domaine aussi, l'IU est à l'avant-garde. Une fois que la vidéo d'un cours est tournée et qu'un module d'enseignement a été créé en ligne, il est possible d'y revenir autant de fois qu'on le souhaite, sans que l'enseignante ou l'enseignant soit tenu de reprendre place devant la caméra. Reste à savoir s'il s'agit encore d'enseignement supérieur. Pour le Conseil scientifique de l'enseignement supérieur [Wissenschaftsrat], dont c'est officiellement la compétence, la réponse est oui. Le Conseil a approuvé le modèle de l'IU, suggérant quelques améliorations ici ou là. Il serait bon par exemple de consacrer plus de place à la recherche, les cursus de bachelors devraient être moins silotés et le taux d'encadrement en distanciel est jugé "plutôt faible". C'est le moins que l'on puisse dire : sur la période prise en compte, le Conseil a dénombré en moyenne 439 étudiants pour 1 professeur à l'IU. Dans les universités spécialisées allemandes, la moyenne est de 51. Sven Schütt n'a pas l'intention de laisser passer une telle critique. L'université remplit toutes les conditions fixées par l'État, assure-t-il, ajoutant que le taux d'encadrement n'est plus un indicateur approprié de la qualité de l'enseignement, compte tenu de la reproductibilité numérique des contenus pédagogiques. "C'est une vision très réductrice de ce qu'est une bonne formation à l'ère de l'IA", assène-t-il. L'intelligence artificielle fait d'ailleurs aussi des propositions très utiles sur la conception du matériel pédagogique et l'élaboration de nouveaux cursus. « Pour la prochaine étape, Erfurt et l'Allemagne n'y suffiront pas. Une nouvelle holding, le "Groupe IU", a donc vu le jour à Bruxelles. C'est de là que se poursuivra dorénavant l'essor de l'établissement à l'international », souligne encore Courrier International. Cet été, l'IU a acheté à cette fin deux universités privées à l'étranger, l'une à Londres et l'autre au Canada. Car l'IU a vocation à devenir le premier établissement d'enseignement supérieur du globe.

Par Amel B. et Agences

VOITURES ÉLECTRIQUES  
DEUX GROUPES  
CHINOIS  
INVESTIRONT  
DEUX MILLIARDS  
DE DOLLARS  
AU NIGERIA

La délégation nigériane conduite par le vice-président Kashim Shettima, qui a participé au récent Forum des Nouvelles routes de la soie à Pakin est revenue avec une belle moisson. Les groupes chinois China Great Wall Industry et Shanghai Launch Automotive Technical Company, ont conclu des protocoles d'accord pour implanter des usines d'assemblage des véhicules électriques et des drones au Nigéria. L'Agence nigériane pour les infrastructures scientifiques et techniques (NASENI) a signé des protocoles d'accord avec trois entreprises chinoises portant sur l'im-

plantation d'unités d'assemblage de véhicules électriques et de drones et le transfert de technologies dans ces domaines pour un investissement global de 2 milliards de dollars, a annoncé la présidence nigériane dans un communiqué. La première convention a été signée avec Shanghai Launch Automotive Technical Compagny, elle porte sur l'installation d'une usine de production de véhicules électriques au Nigeria. Conclue avec China Great Wall Industry Corporation, la deuxième convention concerne la livraison clés en main de chaînes de montage de drones. Le troisième protocole a été signé avec Newway Power Technology Company. Il prévoit un transfert de technologies relatives aux batteries au lithium, aux véhicules électriques et à des domaines connexes. Ces protocoles d'accords et lettres d'intention ont été signés lors du forum des Nouvelles routes de la soie, auquel le vice-président nigérian Kashim Shettima a pris part aux côtés de représentants de près de 130 autres pays.

In Agence

ÉCONOMIE VERTE  
DEUX TUNISIENS OBTIENNENT LE PRIX 2023  
DE LA DURABILITÉ MÉDITERRANÉENNE

Injaz Tunisie a organisé, lundi 23 octobre 2023, à Tunis le Prix de la durabilité méditerranéenne « WeMed », une initiative visant à promouvoir une transition inclusive vers la durabilité en Méditerranée. Le Prix de la Durabilité Méditerranéenne 2023, soutenu par l'Union Européenne grâce au projet RESET et au programme Switch-Med, vise à récompenser les entreprises et les organismes qui s'engagent activement dans la promotion de l'économie verte, circulaire et de l'entrepreneuriat éco-innovant dans la région méditerranéenne. Les prix qui sont attribués touchent deux catégories : « Les organismes de soutien aux entreprises (OSE) et «

Entrepreneurs/Start-ups ». La lauréate de la première catégorie est Maya Karkour de nationalité libanaise. Elle est fondatrice et spécialiste de l'économie circulaire et environnementale. Elle se focalise sur le soutien aux entreprises vertes, à l'économie circulaire et à l'entrepreneuriat éco-innovant. Quant à la deuxième catégorie, elle a récompensé quatre entrepreneurs/start-ups engagés dans la promotion de l'économie verte, circulaire et de l'entrepreneuriat éco-innovant. Les lauréats de cette catégorie sont deux Tunisiens : Mohamed Mekki Maa-lej (Irwise) et Maher Oudira (Green ALAF-CO) et deux étrangers : Micaela Clubour (DCC Platform) et Alessan-

dro Scuderi (Ohoskin). L'objectif principal de cette édition est de capitaliser sur les projets de l'UE et de présenter des approches innovantes de capitalisation dans le domaine du soutien aux entreprises vertes, contribuant ainsi à l'écosystème plus large de la durabilité en Méditerranée.

In African Manager

NIGERIA  
CAMPAGNE DE  
VACCINATION  
CONTRE LE  
PAPILLOMAVIRUS

Coup d'envoi mardi dernier au Nigeria d'une campagne de vaccination de masse contre le papillomavirus humain, couramment appelé HPV.

Le pays est particulièrement tou-

ché par ce virus, sexuellement transmissible, et qui entraîne notamment des cancers du col de l'utérus.

Selon le ministre nigérian de la Santé, chaque année dans le pays, au moins 12 000 femmes seraient atteintes par ce type de cancer, à un stade avancé. En 2020, 8 000 femmes en sont mortes. L'objectif pour les autorités est de vacciner plus de 16 millions de jeunes filles âgées de 9 à 14 ans d'ici fin 2025.

Cette tranche d'âge permettrait,

selon des experts, de rendre la vaccination plus efficace. Pourtant depuis quelques années, dans de nombreux pays à travers le monde comme la Colombie, le Japon ou encore la France, ce vaccin fait cependant face à des réticences, en raison des potentiels effets secondaires. Le cancer du col de l'utérus est la première cause de décès par cancer en Afrique subsaharienne, suivi par celui du sein.

In Africanews

SOUDAN

Une réunion politique en  
Éthiopie pour tenter de  
reprendre l'initiative

Près de six mois plus tard, après le début du conflit au Soudan, différents acteurs politiques soudanais se retrouvent à Addis-Abeba pour tenter de reprendre l'initiative confisquée par les militaires.



Plusieurs forces politiques soudanaises qui ne sont pas engagées dans le conflit dans leur pays sont rassemblées depuis samedi 21 octobre à Addis-Abeba. Leurs travaux sont présidés par l'ancien Premier ministre Abdallah Hamdok et se tiennent sous l'égide de l'Union africaine (UA et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (Igad), une organisation sous-régionale. Ces réunions rassemblent quelque 90 participants qui représentent les forces de la liberté et du changement, des mouvements politico-militaires, des partis politiques, les comités de résistance, ainsi que différents

mouvements de la société civile. Objectif de ces forces : reprendre l'initiative confisquée par les militaires et faire pression sur les deux belligérants pour qu'ils établissent une feuille de route pour sortir de ce conflit. Former un large front civil n'est cependant pas une affaire facile : les partis politiques

et les mouvements militaires ont été fragilisés par leurs divisions. Les réunions lancées samedi ont été un moment suspendues avant de reprendre ce lundi . Ces réunions marquent en tout cas le retour de l'Union Africaine dans cette crise après six mois de combats au Soudan, . In African Manager

GUINÉE

Atos digitalise les finances publiques

Atos a annoncé mardi, avoir mis en place un Système Comptable Intégré de l'Etat (SCIE) en réponse à l'objectif de la Direction Générale du Trésor et de La Comptabilité Publique (DGTCP) de la République de Guinée, de transformer et de centraliser la gestion financière publique par la digitalisation de ses méthodes et de ses outils comptables. Ce projet a été mené dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires de la Loi Organique Relative aux Lois de Finances (LORF) et du Règlement Général sur la Gestion Budgétaire et la Comptabilité Publique (RGGBCP) qui s'applique à tous les pays de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). Atos a déployé une plateforme de dernière génération reposant sur une infrastructure hyperconvergente et connectée aux différentes administrations publiques (Direction Générale des Impôts, des Douanes, du Trésor et de la Banque Centrale de la République de Guinée). L'interfaçage des données permet à l'ensemble du réseau des comptes publics d'interagir avec plus d'efficacité. Le socle budgétaire et comptable du SCIE repose sur la solution SAP S/4Hana où sont tenues les comptabilités budgétaire, générale et analytique ainsi que l'exécution des processus de dépense et de recette. Le SCIE intègre également un infocentre d'aide à la prise de décision

pour une meilleure gouvernance financière. Atos, leader de l'implémentation de systèmes d'information dédiés aux finances publiques au sein de la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), a mobilisé ses experts SAP africains basés au Sénégal, les déployant en Guinée pour ce projet stratégique mené en 11 mois avec le soutien de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Le SCIE permet de fiabiliser la saisie et l'accès aux données, de les consolider, renforçant la transparence et la redevabilité des comptes publics. Le système facilite les contrôles internes et externes requis dans la gestion des deniers publics et l'envoi électronique aux banques des titres de règlements pour leur mise en paiement. La production de comptes de gestion fiables dans des délais légaux garantit une image fidèle et sincère de la comptabilité de l'Etat, conforme aux normes internationales. Le nouveau système est utilisé par les équipes des comptes publics du Trésor (Agent Comptable Central du Trésor, le Payeur Général du Trésor, le Receveur Central du Trésor, l'Administrateur des Dépôts du Trésor, les 8 Trésoriers Régionaux et les 26 Trésoriers Préfectoraux) ainsi que par les comptes principaux des administrations financières (Receveur Spécial des Impôts, Receveur Spécial des Douanes). « La qualité du Système Comptable

Intégré de l'Etat mis en place par Atos renforce les capacités de contrôle de l'inspection générale d'Etat et de la Cour des comptes, et donne une meilleure lisibilité à l'action gouvernementale. La fiabilité des données produites est en effet d'une importance capitale pour les instances, les décideurs et nos partenaires économiques au niveau international » déclare Mourana Soumah, Directeur Général du Trésor et de La Comptabilité Publique. « Nous sommes honorés de la confiance de la Direction Générale du Trésor et de La Comptabilité Publique (DGTCP) et d'avoir accompagné sa transformation par le déploiement d'un Système Comptable Intégré de l'Etat qui positionne la DGTCP dans la région comme le pionnier d'une solution sécurisée et évolutive » déclare Mour Seck, Directeur Général Atos Sénégal, Guinée, Mali et Mauritanie. Atos accompagne ses clients publics et privés dans le déploiement de plateformes SAP S/4HANA grâce à sa connaissance approfondie du secteur et à des solutions et services uniques qui combinent plus de 30 ans d'expérience en matière de conseil numérique, de mise en œuvre, d'intégration, d'applications, d'équipements, de sécurité et d'infrastructure.

In Agence Ecofin

LOI SUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES

# Les amendements présentés au Conseil de la nation

Parmi les changements présentés figurent la création de l'Union sportive algérienne de formation et d'enseignement professionnels et la relance du laboratoire national antidopage.

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Abderrahmane Hammad a présenté, mardi au Conseil de la nation, devant la commission de la culture, de l'information, de la jeunesse et du tourisme, les amendements apportés à certaines dispositions relatives à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives, notamment l'ordonnance 23-01 du 5 août 2023, modifiant et complétant la loi 13-05 du 23 juillet 2013. Le ministre a indiqué que "les amendements ayant touché ces dispositions de loi font l'objet de contrôle constitutionnel en vertu de l'arrêt de la Cour constitutionnelle après la saisine du président de la République". D'après M. Hammad, les principaux motifs de ces amendements sont liés "au caractère urgent d'adapter certaines dispositions et de les mettre en conformité avec les règles fixées en mars dernier par l'Agence mondiale antidopage (AMA)", ainsi qu'au "caractère obligatoire, étant donné que l'Algérie a ratifié la Convention internationale contre le dopage dans le sport". Cet amendement, a-t-il ajouté, vient en réponse à la correspondance de l'AMA adressée à la Commission nationale antidopage (CNAD) "concernant la nécessité de compléter les procédures de mise en conformité de la législation algérienne avec les dispositions et les règles du Code mondial antidopa-



ge". Le ministère a ouvert des chantiers pour la révision du système juridique du secteur de la jeunesse et des sports dans le but d'améliorer la qualité des textes juridiques et de les mettre à jour pour être au diapason des développements actuels et assurer la sécurité juridique conformément aux instructions du Premier ministre". Certains articles de loi ont été également actualisés pour "suivre les développements en cours en matière de détection et de lutte systématique et directe contre le dopage, dont certains incluent la liste des interdictions publiée et mise à jour chaque année par l'AMA. Concernant les amendements, des cas d'exception ont été introduits pour "délivrer aux athlètes des autorisations d'usage de certaines substances interdites à des fins thérapeutiques conformément au critère y afférent de l'Agence mondiale antidopage". Parmi ces amendements opérés, "la création de l'union sportive algérienne de formation et d'enseignement professionnels", a-t-il indiqué rappelant les

mesures relatives à l'installation de l'Agence Nationale Antidopage (ANA) et la relance du laboratoire national antidopage, selon un communiqué de la commission de la culture, de l'information et de la jeunesse. Pour sa part, le président de la Commission, M. Mahfoud Bousbaa, a affirmé que "la loi objet d'examen vient particulièrement pour adapter et mettre en conformité notre système juridique qui régle le sport dans notre pays avec les conventions internationales que l'Etat algérien a adoptées dans le secteur de la jeunesse et du sport, notamment le sport scolaire et universitaire, ainsi que le renforcement des dispositions relatives à la lutte contre le dopage, la violence et le discours de la haine en milieu sportif". De leur côté, les membres de la Commission ont soulevé nombre de questions et de préoccupations "mettant en valeur l'importance de ce texte pour organiser le secteur et le mettre en conformité avec les standards internationaux en vigueur, notamment ceux adoptés par l'Agence mondia-

le antidopage". Le ministre Abderrahmane Hammad a répondu aux questions et aux préoccupations des membres de la Commission avec davantage d'explication et de clarification. La commission de la culture, de l'information, de la jeunesse et du tourisme au Conseil de la nation s'attèle à préparer le texte de cette loi, pour sa lecture en séance plénière prévue jeudi 26 octobre, et qui sera consacrée à la présentation et l'adoption du texte sans débat, étant un texte de loi portant approbation d'une ordonnance, et ce, en application des dispositions de l'article 81 du règlement intérieur du Conseil de la nation, selon la même source, après son adoption en septembre à l'Assemblée populaire nationale (APN). La séance a vu la participation du ministre de la Jeunesse et des Sports, Abderrahmane Hammad, du président de la Commission, Mahfoud Bousbaa, et du vice-président du Conseil de la nation, Ahmed Kharchi, et la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar.

R.S.

JEUX MONDIAUX DES ARTS MARTIAUX/LUTTE GRÉCO-ROMAINE:

## SID AZARA EN OR, BOUDJEMLINE ET DRIDI EN ARGENT

Le lutteur algérien Sid Azara Bachir (87 kg) a remporté la médaille d'or aux Jeux Mondiaux 2023 des Arts Martiaux, catégorie des moins de 21 ans (messieurs et dames), qui se déroulent en Arabie saoudite, alors que ses compatriotes Mohamed-Yacine Dridi (60 kg) et Adem Boudjemline (97 kg) se sont contentés de la médaille d'argent. Engagé directement en quarts de finale de la lutte gréco-romaine, Sid Azara Bachir a dominé le Koweïtien Alshenab Abdullah Shim (5-0), avant de battre le Bahreïni Saipudinov Khidir Kurban (3-0) en demi-finale. En finale, le champion d'Afrique et méditerranéen algérien n'a trouvé aucune difficulté face au Saoudien Alsibyani Sanad Adnan (4-0). De son côté, Adem Boudjemline (97 kg) a fait également son entrée en lice en quarts de finale où il a facilement battu le Saoudien Fallatah Ibrahim Mohamed (4-0) pour dominer ensuite le Tunisien Missaoui Mohamed Skander (3-1), pour le compte des demi-finales. L'Algérien s'est contenté de la médaille d'argent après avoir perdu son duel face à l'Égyptien Gabr Mohamed Aly Elsayed (5-0). Même chose pour son coéquipier Mohamed-Yacine Dridi (60 kg) qui a battu en demi-finale le Tunisien Hkiri Mohamed Yassine (5-0), avant de perdre sa finale face au Marocain Ettalibi Ismail (3-1). Outre la lutte, 14 autres sports de combat sont inscrits au programme de cette compétition planétaire, ayant drainé la participation d'un total de 1500 athlètes, représentant 120 pays. Parmi ces disciplines, figurent l'Aïkido, le Kendo, le karaté, l'escrime, le judo, le jiu jitsu, la boxe, la boxe thaï, le sambo, le sumo, le taekwondo, et le wushu.

APS

CAN-2023

## LE DÉPLACEMENT DES SUPPORTERS ABORDÉ PAR SADI AVEC L'AMBASSADEUR DE CÔTE D'IVOIRE EN ALGÉRIE

Les conditions de déplacement et d'hébergement des supporters algériens, pour assister aux matchs de l'équipe nationale de football à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2023 (reportée à 2024) en Côte d'Ivoire (13 janvier- 11 février), ont été au centre des discussions, ce mercredi, entre le président de la Fédération algérienne (FAF) Walid Sadi et l'ambassadeur de Côte d'Ivoire en Algérie Alphonse Voho Sahi, a indiqué l'instance fédérale dans un communiqué publié sur son site officiel. Le Président de la FAF Walid Sadi, a reçu hier, au siège de la fédération à Dely Brahim, Son Excellence M. Alphonse Voho Sahi, ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire en Algérie, qui lui a rendu une visite de courtoisie. Les conditions de déplacement et d'hébergement des supporters algériens ont été également au centre des discussions entre le Président de la FAF et Son Excellence l'ambassadeur de Côte d'Ivoire », a indiqué la FAF.

APS

AVIRON/CHAMPIONNATS D'AFRIQUE :

# Trois médailles d'or pour l'Algérie

La sélection algérienne (toutes catégories) d'aviron a glané huit médailles dont trois en or mardi, aux Championnats d'Afrique d'aviron actuellement en cours en Tunisie, après avoir dominé les finales du Skiff poids lourd (U23 dames), Skiff poids léger (messieurs), et celle du Double-Poids léger (dames), disputées au plan d'eau du Lac de Tunis. Les médaillés d'or algériens sont: Nihed Benchadli en Skiff poids lourd (U23 dames), Sid Ali Boudina en Skiff poids léger (messieurs), alors que le tandem Feriel Zitouni et Lilia Megueded s'est imposée dans l'épreuve du Double-Poids léger (dames). La sélection algérienne qui participe à cette compétition continentale avec un total de 14 rameurs (messieurs et dames, de différentes catégories d'âge), a glané trois autres médailles dans la foulée: trois en argent et deux en bronze. Celle en argent a été remportée par le tandem Boudjemaâ Chems-Eddine - Aymen Fateh, dans

l'épreuve du Double poids-lourd (messieurs), alors que les breloques en bronze ont été l'œuvre de Hellal Chaïma-Berrouane en Skiff poids-léger (dames) et Aymen Fateh, dans l'épreuve du Skiff poids-lourd U23. Les jeunes internationaux algériens n'étaient pas en reste, puisqu'eux aussi sont monté sur le podium, à commencer par le tandem Yacine Lahlou - Chérif Boukhous, ayant glané une médaille d'argent en Double-juniors, avant que leur compatriote Sabria Boukhous, ne bonifie un peu plus cette moisson, en décrochant à son tour une médaille d'argent en Solo-junior. Cette 15e édition des championnats d'Afrique d'aviron se déroule du 23 au 26 octobre, au plan d'eau du Lac de Tunis. L'Algérie y prend part avec un total de 14 rameurs, dont six sont concernés par la qualification aux Jeux olympiques de 2024 à Paris (France). En effet, cette compétition continentale (toutes catégories) est qualificative aux

prochains Jeux olympiques et Paralympiques de 2024. Selon les organisateurs, elle a drainé la participation d'un total de 168 rameurs, représentant 20 pays. Il s'agit de la Tunisie, l'Algérie, l'Angola, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Cap Vert, l'Égypte, le Kenya, la Libye, le Maroc, la Namibie, le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Sénégal, le Soudan, le Togo, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. Le programme comprend les compétitions du championnat d'Afrique seniors, U23 et juniors, outre les tournois des qualifications olympiques et paralympiques pour les Jeux de Paris-2024. Les spécialités olympiques se disputeront en individuel, messieurs et dames, ainsi qu'en double messieurs et dames, tandis que les épreuves paralympiques se joueront en individuel messieurs et dames (paraplégie) et en double mixte (paraplégie partielle).

APS



ARRIVÉE DE LA DÉPOUILLE DE CHERIF HAMANI À TIZI-OUZOU

# Un ultime hommage rendu à l'artiste

**La dépouille mortelle du chanteur algérien d'expression Kabyle, Cherif Hamani, rapatriée de France, est arrivée mardi dans la wilaya de Tizi-Ouzou et a été acheminée vers la maison de la Culture Mouloud-Mammeri où un dernier hommage a été rendu au défunt artiste et à l'homme connu pour sa sagesse.**

Une foule nombreuse composée de plusieurs figures de la famille artistique, notamment des chanteurs, mais aussi des poètes, des hommes de théâtre, des journalistes, des élus locaux, les autorités locales, à leur tête le wali, Djilali Doumi, et des centaines de fans, de tous les âges, s'est déplacée au théâtre de plein air Mohia pour se recueillir à sa mémoire. Présent sur place pour rendre un dernier hommage à celui qu'il a qualifié de sage, le chanteur Karim Abranis a indiqué qu'il a connu Cherif Hamani à ses débuts dans la chanson, dans les années 1980. "Cherif était un homme modeste, sympathique, très gentil, respec-



tueux et profondément spirituel. Jamais un mot de travers n'était sorti de sa bouche, il était très sage", a-t-il ajouté, soulignant que "son œuvre est immense et témoignera de son talent". Pour Karim Abranis, "c'est le physique de Cherif qui disparaît-

tra, mais son souvenir demeurera dans les cœurs de ceux qui l'aiment, des Algériens qui l'apprécient car il a laissé une œuvre gigantesque". L'artiste Ouazib Mohand Ameziane a confié avoir connu Cherif Hamani en 1977 à Alger alors qu'il était le bras droit d'El

Hasnaoui Amechtouh, il était banjoïste. "J'ai beaucoup apprécié sa voix rock, je lui disais alors pourquoi tu ne chantes pas, tu as une belle voix. Il a fallu attendre 1981, au 40e jour de la mort du chanteur Farid Ali, pour le voir chanter sur scène, ce que j'ai beaucoup apprécié", a-t-il témoigné. Il a insisté, lui aussi, sur la sagesse de celui qu'on surnommait "Amghar Azemni" (le vieux sage), ajoutant que Da Chérif a laissé un trésor avec ses textes très profonds. "Il était le meilleur de nous tous en tant que joueur de mandole et de banjo", a-t-il dit. De son côté, Hacene Ahres, a souligné que Cherif Hamani, en dehors de la chanson, était un homme très cultivé. "On pouvait discuter avec lui la longueur de la journée sans se lasser, car il avait beaucoup de connaissances", a-t-il confié, ajoutant que pour ce qui est de la chanson, "il avait grandement contribué à l'enrichissement de la chanson kabyle", rappelant sa modestie et sa sagesse. D'autres artistes, de ceux qui l'ont connu et de la jeune génération, ont aussi témoigné de sa sagesse et de son apport à la chanson algérienne d'expression kabyle. La directrice de la culture, Nabila Goumeziane, a

souligné que Cherif Hamani a consacré sa vie pour la culture algérienne, soulignant sa modestie et son humilité qui lui ont valu respect et amour de tous, ajoutant que son œuvre qui a bercé des générations, restera éternelle. Cherif Hamani est décédé vendredi dernier à Paris des suites d'une longue maladie à l'âge de 67 ans. La veillée funèbre aura lieu ce mardi, dans sa résidence familiale à Tala Allam (commune de Tizi-Ouzou), alors que l'enterrement est prévu demain mercredi dans son village natal Tagragra, dans la commune d'Ait Mahmoud (Daira de Beni Douala). Le défunt fut l'un des piliers de la chanson algérienne d'expression kabyle sur la scène artistique nationale depuis les années 1980, notamment après le succès de sa chanson "A Thala" (source d'eau). Né en 1956 au village Tagragra, feu Cherif Hamani a interprété plusieurs chansons dans différents thèmes. Il a également réussi, de manière harmonieuse, à marier le folklore kabyle avec le Châabi algérois, innovant un style artistique unique, qui a fait de lui un des noms ayant enrichi le milieu artistique avec un répertoire authentique.

I.Med

## IL AVAIT 87 ANS : DÉCÈS DU MEMBRE DE LA TROUPE ARTISTIQUE DU FLN, BRAHIM DERRI

L'ancien membre de la troupe artistique du Front de libération nationale (FLN), le moudjahid Brahim Derri, est décédé lundi à l'âge de 87 ans, a-t-on appris auprès de l'Office national des droits d'auteur et des droits voisins (ONDA). Dans un message de condoléances adressé à la famille du défunt et à la famille artistique, l'ONDA a souligné que Brahim Derri était

"une figure emblématique de l'art algérien et membre de l'ONDA depuis 1977". Le défunt a rejoint la troupe artistique du FLN en 1958 en tant qu'acteur, après une carrière dans le théâtre radiophonique. Il a participé à plusieurs pièces de théâtre, dont "Les Enfants de la Casbah". Après l'indépendance, il a poursuivi sa carrière artistique dans le domaine de la musique en tant que com-

positeur. En 2022, le regretté a été distingué par le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, et le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane, avec d'autres membres de la troupe artistique du FLN, à l'occasion du 68<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la glorieuse Guerre de libération nationale.

I.Med

## "EL WASL ATHAKAFI" UN NOUVEAU FORUM CULTUREL À DJELFA

I.M./Aps

Un nouveau forum culturel appelé "El Wasl Athakafi" (Lien culturel), visant à réunir les hommes de lettres et créateurs dans divers domaines afin de contribuer à la promotion du secteur de la culture, vient de voir le jour dans la wilaya de Djelfa, a-t-on appris mardi auprès de la direction de la maison de la culture "Ibn Rochd". "Ce Forum littéraire, qui sera organisé périodiquement, accueillera des écrivains, des traducteurs

et des créateurs dans divers domaines et genres littéraires, qui seront invités pour présenter leurs œuvres devant des critiques et spécialistes, pour enrichissement et échange de points de vue", a souligné le directeur de la maison de la culture, Mokhtar Seddiki. La première édition de ce Forum a accueilli le romancier, traducteur et critique littéraire algérien Mohamed Sari, autour d'une table ronde durant laquelle il est revenu sur ses différentes expériences en matière d'écriture, de critique et de traduction. La 2e édition, organisée cette semaine, a eu pour invité le poète et traducteur Mohamed Boutaghane de Bordj Bou Arreridj,

à la faveur d'un débat animé par le critique littéraire Guellouli Bensaad, en présence d'universitaires, d'un représentant de l'Union des écrivains algériens et d'hommes de lettres de la wilaya. La rencontre a abordé l'expérience de M. Boutaghane en matière de traduction littéraire vers la langue arabe, outre son parcours prolifique en poésie. De nombreux autres romanciers et hommes de lettres ayant marqué la scène culturelle nationale seront invités aux prochaines éditions de ce forum, parallèlement à la programmation de ventes dédicaces de leurs œuvres, a fait savoir le même responsable

OUVERTURE D'UN COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LES LANGUES ÉTRANGÈRES

## Les sociétés et les cultures à Alger

Un colloque scientifique international intitulé "Langues étrangères, sociétés et cultures: contextes, défis et perspectives", organisé par la Faculté des langues étrangères de l'Université d'Alger 2 Abou El Kacem Saâdallah, à Bouzaréah, s'est ouvert, mardi à Alger, avec la participation de professeurs et chercheurs d'Algérie et d'autres pays. La doyenne de la Faculté des langues étrangères de l'Université d'Alger 2 Abou El Kacem Saâdallah, Nesrine Oudjit Bessaï, a déclaré, lors de l'ouverture de ce colloque qui s'étalera sur trois jours (24 octobre - 26 octobre), que l'objectif de son organisation est de "mettre en évidence l'importance des langues étrangères dans la communication et l'approfondissement des relations culturelles, sociales et économiques entre les peuples". Le colloque sera marqué par des interventions spécialisées de plusieurs professeurs issus de différentes universités et instituts algériens, ainsi que des professeurs-chercheurs étrangers de Turquie, d'Egypte, du Portugal, d'Italie, de Chine et d'autres pays, mettant en lumière le sujet des langues étrangères et des sociétés, et leur importance dans le renforcement de la communication culturelle entre différentes cultures humaines, a-telle poursuivi. De son côté, la présidente du Conseil scientifique de la Faculté des langues étrangères,



Naïma Amari, a souligné que le colloque représente "une occasion propice permettant de réunir une élite de spécialistes de différents pays, avec des parcours scientifiques, culturels et linguistiques variés, pour présenter leurs expériences et explorer les particularités de leurs langues, cultures et sociétés...". La même intervenante a rappelé l'importance de l'analyse et de l'étude de "la diversité linguistique dans un monde marqué par la multiplicité et la domination de cinq langues mondiales, outre les débats des participants au colloque sur les enjeux sociaux liés à la communication interculturelle et ses répercussions dans divers domaines...". De son côté, le recteur de l'université d'Alger 2, Salah Laboudi, a souligné l'importance de "comprendre les différentes relations interculturelles à

l'échelle mondiale, avec toutes leurs valeurs, leurs origines, leurs religions, leurs langues et leurs composantes, ainsi que la manière dont nous interagissons avec elles en ce qui concerne nos particularités qui façonnent notre identité et notre personnalité", rappelant que "les langues vivent actuellement dans un état de conflit...". Par ailleurs, Mohamed Nouah de la Faculté des langues étrangères a affirmé que l'intérêt des langues étrangères "ne se limite pas à la communication entre individus et ne saurait être réduit à la linguistique. Il s'agit plutôt d'un moyen d'attirer des investisseurs étrangers représentant diverses entreprises, pays et continents", où "la langue est devenue un outil essentiel et un moyen efficace pour drainer des investissements et des investisseurs".

Agence presse service

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de BOUIRA  
District de LAKHDARIA  
Commune de MAALA  
NIF : 098410145093619

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'Assemblée populaire communale de MAALA informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales, N°04/2023 paru dans les JOURNAUX NATIONAUX ( EL SAHRA NEWS) en arabe et ( L'EXPRESS) en français en date du 27/09/2023 ET BOMOP, pour un délai de 10 jours et ce pour :  
Achèvement Travaux De La Route Reliant Ecole Baragh Ahmed A Oued Boukerne Sur 2.4 Km , Commune De Maala

qu'à l'issue de l'analyse et l'évaluation des offres techniques et financières en date du 17/10/2023 le marché a été attribué provisoirement comme suit :

| N° | Intitulé du lot                                                                                         | Soumissionnaire                     | NIF          | Montant de l'offre en DA | Délai de Réalisation | Observation                                         |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------|--------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------|
| 01 | Achèvement Travaux De La Route Reliant Ecole Baragh Ahmed A Oued Boukerne Sur 2.4 Km , Commune De Maala | SARL ETRPH ALLOUCHE WILAYA DE BLIDA | 001709606008 | 24 347 400.00 DA         | 45 jours             | Offre soumise soumise après qualification technique |

Les soumissionnaires désireux connaître les résultats de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher au bureau du marché de la commune de Maala au plus tard trois (03) jours à partir de la date de la première publication de cet avis dans les quotidiens nationaux et le (BOMOP).

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent ce choix, peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première date d'apparition du présent avis dans les quotidiens nationaux, Et BOMOP.

L'EXPRESS DU 26/10/2023

ANEP : N° 2316026121



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE  
DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION DE LA WILAYA DE BOUMERDES  
NEF : 414824000035126

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics La Direction de l'Urbanisme de l'Architecture et de la Construction de la wilaya de Boumerdes informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la relance d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, N°13/2023 paru dans les quotidiens, (L'EXPRESS) du 03/09/2023 et (EL KORA NEWS) du 03/09/2023, Relatif à réalisation des travaux des d'amélioration urbaine du site : Différents axes de la communes de Boumerdes (secteur 04), qu'à l'issue de l'évaluation des offres, il a été arrêté le résultat suivant :

| PROJET                                                                                                                | ENTREPRISE RETENUE                                                         | NOTE TECHNIQUE | MONTANT DU MARCHE    | DELAIS             | OBS                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------|--------------------|---------------------|
| réalisation des travaux des d'amélioration urbaine du site : Différents axes de la communes de Boumerdes (secteur 04) | ETBH/TCE RIABI RABAH<br>Numéro d'identification fiscale : 1573526000843107 | 74,31 Points   | 33 999 295.00 DA TTC | 03Mois et 28 jours | Offre moins disante |

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2016 portant réglementation des Marchés Publics et des délégations des services publics, les autres soumissionnaires intéressés par les résultats de l'évaluation sont invités de se rapprocher du bureau des marchés du service contractant, au plus tard dans délai de trois (03) jours à partir de la première parution de l'avis d'attribution provisoire du marché dans la presse écrite ou au BOMOP, et tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya dans un délai de 10 jours à compter de 1<sup>re</sup> parution du présent avis dans les quotidiens nationaux, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est propagée au jour ouvrable suivant.

L'EXPRESS DU 26/10/2023

ANEP : N° 2316026239



ENFANTS AUTOCHTONES ET LEURS FAMILLES AU CANADA

**LA COUR FÉDÉRALE APPROUVE UN ACCORD HISTORIQUE D'INDEMNISATION DE PLUS DE 23 MILLIARDS DE DOLLARS**

La justice canadienne a approuvé mardi 24 octobre le plus important accord d'indemnisation de l'histoire du pays : 23,4 milliards de dollars canadiens (15,8 milliards d'euros) en compensation à des autochtones et à leurs familles victimes de discrimination par le système de protection de l'enfance. Ce litige repose sur le sous-financement par le gouvernement canadien des services aux enfants autochtones par rapport à ceux destinés aux enfants non-autochtones. Car bien qu'ils représentent moins de 8 % des enfants de moins de 14 ans au Canada, les jeunes autochtones, quelque 300 000, constituaient plus de la moitié de ceux placés dans le système de protection de l'enfance, selon un recensement de 2016. « Je pense à toutes les victimes et j'attends avec impatience de voir le soutien offert à tous (...) », a réagi sur X Cindy Blackstock, qui avait déposé en 2007 une plainte devant le Tribunal canadien des droits de la personne pour dénoncer la discrimination raciale à l'endroit des enfants autochtones. En plus des 23,4 milliards de dollars en compensation, le règlement prévoit aussi des investissements de 20 milliards de dollars canadiens (13,75 milliards d'euros) destinés à la réforme du système, selon une porte-parole du gouvernement canadien.

« Même si rien ne peut compenser le préjudice et la douleur causés, une compensation est essentielle », a déclaré aux journalistes la ministre des services aux peuples autochtones, Patty Hajdu, qualifiant ce jour d'« historique pour le Canada ». La ministre a également ajouté que la contribution des organisations autochtones dans ce dossier permettra de faire avancer le Canada « sur le chemin de la réconciliation ».

Depuis le printemps 2021, plus d'un millier de tombes anonymes ont été retrouvées sur les sites d'anciens pensionnats catholiques pour autochtones, remettant en lumière un sombre chapitre de l'histoire du pays et sa politique d'assimilation forcée, considérée depuis 2015 comme un « génocide culturel ». De la fin du XIXe siècle aux années 1990, quelque 150 000 enfants autochtones ont été placés de force dans 139 pensionnats aujourd'hui fermés, où ils ont été coupés de leurs familles, de leur langue et de leur culture. Lors d'une visite au Canada à l'été 2022, le pape François avait demandé « pardon pour le mal commis » contre les autochtones du pays.

In Le Monde

ÉTATS-UNIS

**Des États portent plainte contre Meta et l'accusent de nuire à la santé des enfants**

« Le géant des réseaux sociaux Meta a exploité des technologies puissantes et sans précédent pour attirer [...] les jeunes et les adolescents, et finalement piéger les adolescents, afin de faire des profits », ont déclaré les procureurs généraux de plusieurs États, dans une plainte déposée auprès d'un tribunal californien. Les États, démocrates et républicains, affirment que le groupe californien a « dissimulé la façon dont ces plateformes [Facebook et Instagram, NDLR] exploitent et manipulent ses consommateurs les plus vulnérables » et « négligé les dommages considérables » causés à la « santé mentale et physique des jeunes ». Cette action en justice représente l'aboutissement d'enquêtes menées depuis deux ans sur les méthodes des plateformes, considérées comme créant la dépendance par les autorités. Contacté, Meta s'est dit « déçu que les procureurs généraux aient choisi cette voie au lieu de travailler de manière productive avec les entreprises du secteur pour créer des normes claires et adaptées à l'âge pour les nombreuses applications utilisées par les adolescents ». « Nous partageons l'engagement des procureurs généraux à fournir



aux adolescents des expériences en ligne sûres et positives, et nous avons déjà introduit plus de 30 outils pour soutenir les adolescents et leurs familles », a encore souligné un porte-parole du groupe. Les États s'étaient mobilisés à l'automne 2021 après qu'une ex-employée de Facebook a lancé l'alerte sur les pratiques de son ancienne entreprise. L'ingénieure Frances Haugen avait fait fuiter plus de 20 000 pages de documents internes, en martelant devant différents parlements que le géant des réseaux sociaux faisait passer les profits avant la sécurité de ses utilisateurs. Selon la plainte de mardi, les fonctionnalités de Facebook et d'Instagram ont été conçues pour « manipuler les jeunes utilisateurs, afin de les inciter à utiliser les plateformes de manière compulsive et prolongée ». Les procureurs accusent en outre Meta d'avoir menti au public en assurant que ses produits étaient sûrs et adaptés pour les adolescents et en « publiant des rapports trompeurs ». Alors que le Congrès ne

parvient pas depuis des années à se mettre d'accord sur des lois pour mieux encadrer les géants des technologies de l'information, tant sur des questions d'abus de position dominante que de protection des consommateurs, le sujet des enfants tend à fédérer les élus des deux grands partis politiques. « Avec l'action en justice intentée aujourd'hui, nous marquons la limite à ne pas franchir », a déclaré le procureur général de la Californie, Rob Bonta, cité dans un communiqué. « Nous devons protéger nos enfants et nous ne reculerons pas dans ce combat. » La plainte de mardi accuse aussi Meta d'enfreindre la loi sur la confidentialité des données personnelles des enfants. Les États demandent à la justice de forcer Meta à mettre fin à ses pratiques et réclament le paiement d'amendes. D'autres dossiers portés conjointement par plusieurs États sont en cours contre les grandes entreprises technologiques, notamment sur les questions de monopole.

In La Presse

AUTOMOBILE

**La Californie suspend les véhicules autonomes de Cruise**

Après plusieurs incidents dans les rues de San Francisco, l'entreprise Cruise a perdu son permis de faire rouler ses voitures sans chauffeur en Californie. L'entreprise de véhicules autonomes Cruise a subi un revers majeur mardi : les autorités californiennes ont suspendu son permis de faire rouler ses voitures sans chauffeur, après plusieurs accidents à San Francisco. L'agence chargée des véhicules à moteur en Californie (DMV) a notifié à la filiale de General Motors (GM) qu'elle « suspendait les permis de déploiement de véhicules autonomes et d'essais sans conducteur de Cruise, avec effet immédiat », d'après un communiqué. Le DMV évoque un « risque déraisonnable pour la sécurité publique », et précise qu'il n'y a « pas de délai fixe pour la suspension ». Cruise peut continuer à tester ses véhicules avec un conducteur de sécurité. « Le DMV a fourni à Cruise les étapes nécessaires pour demander le rétablissement de ses permis suspendus, que le DMV n'approuvera pas tant que l'entreprise n'aura pas rempli les conditions requises à la satisfaction du département », indique encore l'autorité. Au début du mois, à San Francisco, une voiture sans chauffeur de Cruise a roulé sur une piéton-



ne qui venait d'être percutée par un autre véhicule, avec conducteur. La victime avait été hospitalisée dans un état critique, selon les pompiers, et Cruise a indiqué mardi dans un communiqué sur l'incident « espérer qu'elle se remettrait complètement ». La filiale de GM note que « le conducteur humain responsable de l'accident n'a pas été retrouvé ». Contactée par l'AFP, Cruise a confirmé « mettre sur pause » ses opérations à San Francisco. « Nous développons et déployons des véhicules autonomes dans le but de sauver des vies », a souligné un porte-parole dans une réaction officielle. « Dans l'incident exami-

né par le DMV, un chauffard a tragiquement heurté le piéton et l'a propulsé sur la trajectoire du véhicule autonome. (Celui-ci) a freiné agressivement avant l'impact et, parce qu'il a détecté une collision, il a tenté de se ranger pour éviter d'autres problèmes de sécurité », a détaillé le porte-parole. Il a précisé qu'une analyse était en cours pour « identifier les améliorations possibles de la réponse du véhicule autonome à ce type d'événement extrêmement rare ». Bardés de caméras et de lidars (des lasers de détection), les taxis électriques autonomes de Waymo et Cruise ont investi San Francisco depuis l'année dernière,

suscitant des débats de plus en plus intenses sur les progrès qu'ils apportent et les risques qu'ils présentent. En août, l'agence californienne des Transports avait accordé la permission aux deux entreprises d'étendre leurs services payants dans la ville. Mais peu après, les autorités routières ont demandé à Cruise de réduire de moitié sa flotte à San Francisco (50 automobiles actives le jour et 150 la nuit), le temps d'enquêter sur deux collisions, dont une avec un camion de pompier. Mardi matin, avant l'annonce du DMV, la patronne de General Motors Mary Barra s'était félicité que Cruise ait « plus de huit millions de kilomètres parcourus sans conducteur » à son compteur et « continue de se développer ». « La semaine dernière, nous avons annoncé que GM et Cruise collaboraient avec Honda pour proposer des trajets sans chauffeur à Tokyo au début de l'année 2026 », a-t-elle ajouté, lors de la conférence téléphonique du groupe automobile sur ses résultats trimestriels. « Nous le ferons avec (...) le tout premier véhicule au monde conçu pour la conduite autonome sur les routes publiques ».

In Agence



# Mots Croisés

|    | A | B | C | D | E | F | G | H |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1  |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 2  |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 3  |   | ■ |   |   |   |   |   |   |
| 4  |   |   |   | ■ |   |   |   |   |
| 5  |   |   |   |   | ■ |   |   | ■ |
| 6  |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 7  |   |   |   |   |   | ■ |   |   |
| 8  | ■ |   |   | ■ |   |   | ■ |   |
| 9  |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 10 |   |   |   |   | ■ |   |   |   |
| 11 |   |   |   |   |   | ■ |   |   |
| 12 |   |   | ■ |   |   |   |   |   |

**■ verticalement**

- A. Faciles à porter. Bricross ou VTT.
- B. Ancien oul. Aptitudes, facultés.
- C. Qui ont changé de nationalité.
- D. Convenance personnelle. Forme d'avoir, Crête et Chypre.
- E. Créature vivante. Bricson de bébé. Est-ouest.
- F. S'indigne avec force (se). Ce n'est pas grand-chose.
- G. Plaintes de Ronsard. Dont on s'est servi jusqu'au bout.
- H. Ils se mettent à table. Épices vendues en poudre.

## ■ Horizontalement

1. Bâtiments de ferme.
2. En proie à une situation déchirante.
3. Trois vers.
4. Ancien bouclier. Paysages désertiques.
5. Peu fréquent. Deux à Rome.
6. Aidés dans leur tâche.
7. Dense afro-cubaine. À lui.
8. Il s'oppose à ça. Adresse informatique.
9. Il passe voir quelqu'un.
10. Rivière de Bretagne. Vaste pays.
11. Loïn d'être avantagée. Avant la date.
12. Pironé ou tibia. L'éleveur y loge ses porcs.

# SIDOKU

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|   |   | 7 |   |   |   | 8 |   | 4 |
|   |   | 4 |   | 9 | 7 |   |   |   |
| 2 |   | 8 |   | 4 |   |   | 3 |   |
|   |   | 9 |   |   | 3 |   |   | 8 |
|   | 7 |   |   |   |   |   | 9 |   |
| 4 |   |   | 2 |   |   | 3 |   |   |
|   | 4 |   |   | 8 |   | 1 |   | 6 |
|   |   |   | 1 | 5 |   | 2 |   |   |
| 8 |   | 2 |   |   |   | 5 |   |   |

# MOTS MÊLÉS

[illegible]

|           |           |         |           |         |          |        |          |           |   |   |   |
|-----------|-----------|---------|-----------|---------|----------|--------|----------|-----------|---|---|---|
| ANION     | CLIVAGE   | ECOSSER | FANE      | FECOND  | FISSURER | FOIE   | FRENESIE | GLORIFIER |   |   |   |
| MANUSCRIT | MONOPOLE  | NEUTRE  | ORATORIO  | ORFEVRE | PERFIDIE | ROLLER | ROUPIE   |           |   |   |   |
| SCANDALE  | SIGNIFIER | TESTEUR | TIRAILLER | URANIE  | VILAIN   |        |          |           |   |   |   |
| R         | U         | E       | T         | S       | E        | T      | A        | E         | D | G | E |
| E         | O         | L       | I         | I       | E        | C      | G        | N         | L | F | I |
| L         | I         | A       | R         | G       | R        | A      | O        | O         | I | F | S |
| O         | R         | D       | A         | N       | V        | C      | R        | S         | R | O | E |
| P         | O         | N       | I         | I       | E        | I      | S        | E         | S | I | N |
| O         | T         | A       | L         | F       | F        | U      | L        | U         | N | E | E |
| N         | A         | C       | L         | I       | R        | L      | T        | A         | N | A | R |
| O         | R         | S       | E         | E       | O        | E      | R        | R         | I | A | F |
| M         | O         | R       | R         | R       | O        | U      | P        | I         | E | N | M |

DES NAVETTES SPÉCIALES AU PROFIT DES VISITEURS DU SILA

L'Etablissement public de transport urbain et suburbain d'Alger (ETUSA) a mis en place un dispositif spécial pour assurer le transport vers le Palais des expositions des Pins maritimes (SAFEX) des personnes souhaitant se rendre au Salon international du livre d'Alger (SILA), est-il indiqué dans un communiqué. L'ETUSA souligne que ce

dispositif spécial de transport, prévu dans le cadre de la 26<sup>e</sup> édition du Salon international du livre qui se déroule à Alger du 26 octobre au 4 novembre 2023, vise à faciliter les déplacements des visiteurs vers le centre des expositions et de contribuer à la réussite de ce grand évènement culturel. A cet effet, l'Etusa a mis en place des

navettes vers le Palais des expositions opérationnelles quotidiennement durant la tenue du Sila, à partir de demain (de 9h00 à 22h30, et à partir de plusieurs stations). Il s'agit des stations suivantes : 1<sup>er</sup>-Mai, Place Audin, Place des Martyrs, Ben Aknoun, Kouba, Chevalley, Sidi Abdellah, Rouiba, Eucalyptus et Baraki.

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION//JEUDI 26 OCTOBRE 2023 // N°670 //PRIX 20 DA

LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF 2024) A ÉTÉ EXAMINÉ HIER EN CONSEIL DES MINISTRES

Tour d'horizon des principales orientations du Chef de l'Etat

Une série de mesures de nature à renforcer le caractère social de l'Etat et à préserver le pouvoir d'achat des consommateurs, tout en tenant compte des équilibres financiers, et en stimulant l'investissement, ont été annoncées.

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier, une réunion du Conseil des ministres, consacrée à l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour l'exercice 2024. Une série de mesures de nature à renforcer le caractère social de l'Etat et à préserver le pouvoir d'achat des consommateurs, tout en tenant compte des équilibres financiers, et en stimulant l'investissement, ont été annoncées à l'occasion de cette réunion, peut-on lire dans un communiqué mis en ligne sur le site de la présidence de la République. Le Chef de l'Etat a ordonné dans ce registre la mise en application des revalorisations des



salaires, décidées depuis 2022, lors de précédentes réunions du Conseil des ministres, dans le but de réaliser la mise en œuvre des engagements du Président visant à faire augmenter les salaires jusqu'à 47 % en 2024, tout en tenant compte des contraintes financières et de l'impact découlant de la révision des lois fondamentales dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, Tebboune a décidé de l'inscription de 250 000 nouveaux logements dont 150 000 sociaux. S'y ajoutent 100 000 aides à l'habitat rural, et ce, dans le prolonge-

ment des engagements du Président de la République de réaliser un million de logements entre 2020 et 2024. Le Chef de l'Etat a également pris une importante décision au profit des artisans : la suppression de la taxe sur l'activité professionnelle, TAP. De même, il a décidé de la réduction de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA, au profit des éleveurs de volailles, et des produits alimentaires. Le projet de loi de finances 2024 n'a introduit aucune nouvelle taxe de nature à alourdir le fardeau du citoyen. Le président de la République a, dans un autre chapitre, ordonné de revoir les conditions de

garantie relatives à l'octroi de prêts de manière à inclure les parties bâties et non les terrains. Il a en outre exprimé sa satisfaction quant à l'évolution de la Caisse de retraite qui affiche des indicateurs positifs. Cela, a-t-il ajouté, va l'aider à revenir progressivement à l'équilibre, après l'augmentation du nombre de nouveaux emplois, qui a entraîné une extension de l'assiette de cotisation. Le Chef de l'Etat a également souligné la nécessité de renforcer la volonté de réforme de façon à ce qu'elle soit globale et efficace dans différents secteurs, de mettre en évidence les tendances économiques générales, qui donneraient une impulsion au développement local et national, et d'améliorer la rentabilité en accélérant et en élargissant le système de numérisation, de manière à établir une véritable justice sociale entre tous les contribuables.

Youssef S.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES LE SOULIGNE : DE GROSSES QUANTITÉS DE MARCHANDISES « IMPORTÉES DE MANIÈRE FRAUDULEUSE »

Les Douanes algériennes ont mené d'importantes opérations de saisie au niveau de quatre ports, après un contrôle minutieux de conteneurs placés en entrepôt sous douane, selon un communiqué de la Direction générale des douanes (DGD). « En application des instructions du DG des douanes, ces opérations de qualité ont été menées par les services de l'Inspection générale des douanes et des cadres centraux de la DGD, dans le cadre d'un contrôle minutieux de conteneurs placés en entrepôt temporaire sous douane au niveau des ports de Jijel, Béjaïa, Mostaganem et Oran », précise-t-on de même source. Dans une première phase, « 73 conteneurs ont été contrôlés, renfermant d'importantes quantités de marchandises importées de manière frauduleuse », lit-on dans le communiqué. « Lors de l'ouverture des conteneurs, il a été constaté que ces quantités de marchandises non déclarées et destinées à la vente en l'état, étaient cachées sous d'autres marchandises déclara-

rées et placées à l'avant du conteneur, dans une tentative de dissimuler la fraude et d'échapper au contrôle douanier », ajoute la même source. L'opération de contrôle a été lancée par la DGD, en chargeant des cadres centraux de se déplacer aux ports pour effectuer des contrôles minutieux de conteneurs, en y associant les services douaniers opérationnels au niveau des bureaux douaniers concernés, après le lancement d'une enquête douanière menée en étroite coordination avec les dispositifs de sécurité et les services concernés. « Toutes les marchandises non déclarées objet de la fraude ont été saisies, ainsi que celles déclarées et utilisées dans la dissimulation de la fraude, et ce, conformément à la législation et à la réglementation douanières en vigueur », note le communiqué. L'opération se poursuit à travers les quatre (4) ports susmentionnés et sera élargie aux autres ports et bureaux douaniers dans le cadre d'une large campagne de contrôle lancée par la DGD, et pour laquelle toutes les res-

sources humaines et matérielles ont été mobilisées afin d'activer les mécanismes de contrôle efficaces à même de dévoiler et de réprimer ces pratiques illicites, selon la même source. La DGD a souligné, dans ce cadre, que de telles pratiques frauduleuses « portent préjudice au Trésor public, suite au gaspillage et à l'épuisement d'importantes sommes en devises, en raison du recours, par les barons de la fraude et de la contrebande, à diverses méthodes frauduleuses pour importer des quantités importantes de marchandises inutiles par rapport aux produits de base indispensables au citoyen ». Elle a également affirmé que ces mesures de contrôle « consacrent les efforts colossaux déployés par la douane algérienne dans l'accomplissement de leurs missions de protection de l'économie nationale, de préservation des droits du Trésor public et d'instauration des règles du commerce équitable entre les opérateurs économiques ».

Y.B.

Alger

24°

37°

Constantine

23°

Oran

24°

16

|       |       |       |         |       |
|-------|-------|-------|---------|-------|
| FADJR | DOHR  | ASR   | MAGHREB | ISHA  |
| 05:31 | 12:32 | 15:34 | 17:59   | 19:22 |

ERDOGAN ANNONCE L'ANNULATION DE SA VISITE DANS L'ENTITÉ SIONISTE

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a annoncé hier renoncer à tous ses projets de visite dans l'entité sioniste. « Nous avons le projet de nous rendre en Israël mais c'est annulé. Nous n'irons pas, a déclaré devant le Parlement le dirigeant turc. Une déclaration rapportée par l'agence Anadolu. « J'ai serré la main de cet homme, nous avons de bonnes intentions mais il nous a abusés. Les relations auraient pu être différentes mais cela



n'arrivera plus, malheureusement », a asséné le président turc.

Y.S.

NEUF ÉLÉMENTS DE SOUTIEN AUX GROUPES TERRORISTES ARRÊTÉS EN UNE SEMAINE

Neuf éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP), lors de différentes opérations menées à travers le territoire national du 18 au 24 octobre 2023, indique un bilan opérationnel publié hier par le ministère de la Défense nationale. "Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont

exécuté, durant la période du 18 au 24 octobre 2023, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national", précise la même source. Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP "ont procédé à l'arrestation de 9 éléments de soutien aux groupes terroristes, lors de différentes opérations menées à travers le territoire national". R.N.

ACCIDENTS DE LA ROUTE : SEPT MORTS EN 24 HEURES

Selon un bilan de la Protection civile, sept personnes sont mortes et 218 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation

survenus à travers plusieurs wilayas du pays durant ces dernières 24 heures. Par ailleurs, 17 incendies de forêt ont été maîtrisés durant la même période au niveau des wilayas de Jijel, Sétif, Skikda et M'Sila, précise la même source.

R.N.

POUR POUVOIR EFFECTUER LEUR TRAVAIL DE MANIÈRE ADÉQUATE LES MAIRES EN FORMATION

Le ministère de l'Intérieur a annoncé hier le début d'une nouvelle session de formation au profit des maires de l'ensemble des wilayas

du pays. Selon un communiqué du ministère, cette nouvelle session s'inscrit dans le cadre du programme de la formation continue au profit des maires et des responsables locaux. Le thème de la gestion des biens publics a été retenu pour cette session, précise la même source.

Y.B.